

de pêche ou de travaux publics — sans qu'une entente fût établie au préalable avec lui (56). Le ministre GÉRARD, qui venait de reprendre sa place à la tête de la légation de la République à Bruxelles, fut invité à demander audience au baron DE FAVEREAU. A l'issue de deux entretiens avec ce dernier, il se déclara en mesure de rassurer le Quai d'Orsay: les représentants de la société qui, avec l'appui de la légation belge au Maroc, tentait d'y obtenir une concession de pêcheries, étaient prêts à rechercher le patronage de la diplomatie française. A en juger d'après un article nouveau du docteur TACQUIN lui-même, c'est d'ailleurs aux pêcheurs français plutôt qu'aux belges que le champ d'exploitation des bancs canariens appartenait (57).

C'est le 3 mai, on s'en souviendra, que la mission belge avait fait son entrée à Fez, accompagnée du sénateur GRIMARD et du docteur TACQUIN. Quelles chances restait-il alors à ceux-ci d'obtenir du Maghzen cette concession de pêcheries sur le littoral marocain qui était le but n° 1 de leurs efforts?

Les chances des deux Belges, même compte tenu de l'appui désormais sans réserve du comte DE BUISSET, étaient en proportion inverse de l'activité que déployaient les agents diplomatiques français à Tanger et à Fez.

Le rôle de SAINT-RENÉ TAILLANDIER a été esquissé dans les pages précédentes. Pour l'affaire des pêcheries, en particulier, GRIMARD et TACQUIN avaient spontanément réclamé son appui. Le groupe financier qu'ils représentaient avait, en effet, considéré que, « dans le présent état de chose au Maroc », le concours de l'action diplomatique française était des plus utile, sinon indispensable au succès de leurs négociations. Des instructions télégraphiques leur avaient donc été adressées de chercher à se mettre d'accord avec SAINT-RENÉ en vue d'obtenir la concession des pêcheries (58). Mais celui-ci, avant d'intervenir auprès des auto-

(56) A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1904, SAINT-RENÉ TAILLANDIER à DELCASSÉ, 25 avril 1904.

(57) A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1904. GÉRARD à DELCASSÉ, 4 mai 1904. L'article en cause du Dr A. TACQUIN [40, pp. 463 et suiv.] venait de paraître en avril 1904.

(58) A.E.B., Af. 12, DE FAVEREAU à DE BUISSET, 6 mai 1904; note d'A. DE BASSOMPIERRE du 18 mai 1906 sur la « demande de concession de pêcheries au Maroc présentée par MM. GRIMARD et TACQUIN », et échange de télégrammes de GRIMARD avec EMPAIN les 6 et 7 mai 1904.

rités chérifiennes, attendait de Paris un accord qui se faisait attendre, si bien que DE BUISSERET, à son arrivée à Fez, n'était pas sans inquiétude au sujet du rôle qu'il aurait à jouer :

(...) Les instructions reçues, écrivait-il à DE FAVEREAU, me font penser qu'il n'entre pas dans les vues de Votre Excellence que je l'entretienne des phases de cette affaire et que mon rôle doit rester en quelque sorte officieux. Je crois de mon devoir de me charger des démarches que nos deux compatriotes me demandent éventuellement de faire, notamment auprès du ministre de France, en vue de leurs négociations ultérieures. Je prie Votre Excellence de me télégraphier dans le cas où je n'aurais pas bien compris mon rôle. Pour le cas où il serait prouvé... que la légation de France suit une ligne de conduite peu bienveillante ou hostile aux projets de ces messieurs, Votre Excellence ne jugerait-elle pas devoir m'envoyer des instructions spéciales (...) (59).

Tel semblait ne pas être le cas. ZANGARUSSIANO, l'agent d'affaires qui négociait l'emprunt français, faisait montre d'une cordialité extrême vis-à-vis de nos compatriotes « comme s'il appréciait le prix des bons rapports avec la Belgique où financiers et argent disponible ne manquent pas ». Lui et le comte DE SAINT-AULAIRE, avant même le départ de Tanger, avaient fait miroiter la possibilité d'une union d'intérêts franco-belges dès que s'ouvrirait au Maroc l'ère des grands travaux. « Pourquoi », avait même interrogé le second, « n'établirions-nous pas ensemble la télégraphie sans fil ? » (60). En réalité, DE SAINT-AULAIRE, stimulé par les dépêches régulières de SAINT-RENÉ que DELCASSÉ lui-même tenait en haleine depuis Paris, avait mis à profit le début de son séjour à Fez — où il devançait de deux semaines le comte DE BUISSERET, — pour neutraliser et paralyser l'action de celui-ci et des autres membres de la mission, GRIMARD et TACQUIN compris.

Le secrétaire de la légation de France avait commencé par avertir BEN SLIMAN, le vizir des Affaires étrangères, qu'une extrême réserve s'imposait désormais pour le règlement immédiat de problèmes rentrant dans la catégorie des réformes au sujet desquelles le mot décisif appartenait à présent à la République. BEN SLIMAN avait été, paraît-il, un des premiers à rêver d'une

(59) A.E.B., Af. 12, lettre très confidentielle et en partie chiffrée de DE BUISSERET à DE FAVEREAU, 5 mai 1904.

(60) A.E.B., Af. 12, DE BUISSERET à DE FAVEREAU, 15 avril 1904.

transformation de son pays sous l'égide de la Belgique, sinon d'une autre puissance de second ordre. Sa surprise fut égale à sa déception quoique, de l'avis de SAINT-AULAIRE, le diplomate belge pourrait très bien s'exagérer la portée des attentions dont le vizir le faisait entourer (61).

Après avoir rendu « inoffensive », selon son propre mot, la présence à la cour chérifienne du représentant de LÉOPOLD II, le secrétaire tenait à ce qu'elle fût de surcroît « propice » aux impératifs de la politique française: c'est-à-dire que la Belgique elle-même parût reconnaître la prépondérance de la France au Maroc, de manière si nette qu'elle n'imaginât pas pouvoir se passer de son entremise pour solliciter une concession quelconque au profit de ses nationaux (62). Dans cette perspective, DE SAINT-AULAIRE prétendait avoir réussi à rallier BEN SLIMAN aux vues de la République sur deux des points que DE BUISSET venait traiter à Fez et qui, à vrai dire, ne concernaient qu'indirectement notre pays: les projets du Conseil sanitaire comportant notamment les travaux d'adduction d'eau potable ainsi que la construction d'un abattoir à Tanger, et l'amélioration du port de cette ville et de celui de Larache (63). Le point essentiel restait, pour l'heure, la concession des pêcheries sur le littoral marocain dont le ministre de Belgique était précisément venu entretenir le 16 mai le comte DE SAINT-AULAIRE.

Le premier, déjà en possession des instructions de Bruxelles d'avoir à s'abstenir de ce qui pourrait nuire au projet d'emprunt de la Banque de Paris et des Pays-Bas, déclara au second qu'il ne tenterait rien auprès du Maghzen sans se concerter avec lui. Il ajouta, toutefois, que, puisque GRIMARD se proposait de solliciter

(61) A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1904, SAINT-AULAIRE à SAINT-RENÉ TAILLANDIER, 17 mai 1904. *Le Journal du Maroc* (Tanger) du 7 février 1905 prétendra savoir qu'il aurait été question un moment de « neutraliser » l'empire sous la suzeraineté de la Belgique: « le Maroc étant belge eût été en quelque sorte international ».

(62) Ceci était en tout point conforme aux instructions de DELCASSÉ: « (...) Notre demande (de concession pour les Belges) au Maghzen va établir un précédent très favorable au développement de notre autorité dans les conseils du Sultan (...) » (A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1904, DELCASSÉ à SAINT-RENÉ TAILLANDIER, 30 mai 1904).

(63) *Idem.* DE SAINT-AULAIRE paraît même avoir argué du fait que DE BUISSET était logé dans une demeure contiguë à la sienne à Fez, pour abuser les Marocains sur leur situation réciproque !

la concession de la pêche sur « tout » le littoral marocain et que pareil projet ne pouvait plus aboutir sans le concours de la France, il y aurait intérêt à ce que le groupe belge fût appelé à participer à titre égal, à l'apport de capitaux, à l'administration et aux bénéfices du groupe français, car pour celui-ci les redevances à verser au Maghzen sur le produit des pêcheries pourraient constituer une garantie plus voilée que celle des douanes. Au comte DE BUISSET, DE SAINT-AULAIRE dut opposer les raisons d'ordre général qui rendaient ce plan inexécutable dans les circonstances présentes. Non seulement l'entente envisagée entre les deux groupes devait être sanctionnée par Paris puisque les intérêts belges ne pouvaient désormais plus se développer qu'à l'abri de la prépondérance française, mais de surcroît il attendait les directives de son chef hiérarchique, SAINT-RENÉ TAILLANDIER resté à Tanger. Le diplomate belge — dont ce dernier avait déjà, paraît-il, mesuré « l'inexpérience et la légèreté », — ne put qu'exprimer le vœu que ces observations fussent transmises par Paris à DE FAVEREAU: sans doute, ajoutait DE SAINT-AULAIRE, « en vue de dissiper les illusions qui ont pu se communiquer de Tanger à Bruxelles sur les possibilités immédiates d'expansion belge au Maroc ». Il se déclara, d'autre part, fort ennuyé de la présence de GRIMARD à Fez puisqu'il ne pouvait plus ni seconder officiellement ses projets ni l'empêcher de présenter lui-même sa demande de concession aux vizirs (64).

En attendant, la légation de France n'avait pas dit un seul mot au Sultan ou à ses ministres du désir de GRIMARD et de TACQUIN, ni d'aucune autre affaire analogue, pas même de certaines promesses de travaux que ZANGARUSSIANO voulait réclamer en garantie de son emprunt. Il s'agissait — on l'a dit plus haut, — d'ajourner toute demande de concession en faveur de quiconque jusqu'à la conclusion de cet emprunt et, au préalable, d'inspirer confiance

(64) A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1904, DE SAINT-AULAIRE à SAINT-RENÉ TAILLANDIER, 17 mai 1904. Le secrétaire de légation ne pouvait que se réjouir de tout « ce qui préservera notre action des dangers du péril belge », en particulier un certain mécontentement du Maghzen contre les Belges 1° à cause de leurs « pratiques », révélées par la presse égyptienne, contre les indigènes du Congo; 2° à cause des exigences abusives de la suite du comte DE BUISSET, et surtout de la présence dans celle-ci d'un drogman israélite. Ajoutons que les dépêches de C. DE BUISSET à DE FAVEREAU des 14 et 20 mai rendent un son de cloche généralement assez différent (A.E.B., Af. 12).

au Maghzen en lui prouvant qu'on inaugurerait en sa faveur une période de tranquillité.

C'est alors — avait assuré de SAINT-AULAIRE à son collègue belge, qui s'empessa d'en rendre compte à Bruxelles — que s'ouvrira l'ère des entreprises: chemins de fer et travaux sur la côte, pour lesquels les capitaux français ne suffiront pas. Sur ce terrain les Belges sont nos alliés naturels (...). L'affaire dont vous m'entretenez viendra certainement en tout premier lieu. Vos compatriotes doivent comprendre qu'un délai de quelques mois n'est rien en l'espèce (65).

Dans son rapport suivant, DE BUISSET se montrait plus optimiste encore. Selon lui, le comte DE SAINT-AULAIRE croyait à présent possible la réalisation des conditions proposées par GRIMARD et TACQUIN directement après la conclusion de l'emprunt ZANGARUSSIANO, soit dans trois mois « par exemple » (66).

En l'absence d'instructions du Quai d'Orsay, le temps continuait à passer. Il passait vite en particulier à Fez où se succédaient réceptions et banquets chez les représentants des puissances amies, au palais chérifien, chez les vizirs... Tandis que les deux officiers belges et leurs compagnons de route aspiraient au retour, GRIMARD et TACQUIN en venaient à se demander avec inquiétude si celui-ci arriverait avant que l'occasion leur eût été offerte de tenter quelque chose, de poser un jalon, de risquer une initiative dans le sens de l'objectif initial de leur mission. D'accord avec eux, DE BUISSET avait fini par affirmer à DE SAINT-AULAIRE que leur demande serait introduite auprès du Sultan « quand on se serait entendu avec la légation de France sur l'opportunité du moment ». Il avait ajouté qu'en attendant — et pour éviter de quitter éventuellement la Cour sans avoir rien « emmanché », — une démarche serait faite auprès de celle-ci dans le simple but de « s'inscrire » et de « prendre rang » pour avoir la priorité le jour où il paraîtrait possible d'ouvrir franchement les négociations en vue. Ainsi fut fait lorsque la demande des deux Belges eut été présentée par DE SAINT-AULAIRE lui-même au vizir BEN SLIMAN qui s'empessa de leur réserver l'accueil le plus aimable. Pour couronner le tout, le secrétaire de la légation de France renouvela, à titre privé, l'assurance que la réalisation du projet paraissait « absolument certaine », avec cette seule réserve que le délai

(65) A.E.B., Af. 12, DE BUISSET à DE FAVEREAU, 14 mai 1904.

(66) A.E.B., Af. 12, DE BUISSET à DE FAVEREAU, 20 mai 1904.

serait au plus de quelques mois et aussi qu'il fallait prévoir le cas où les nécessités — stratégiques, par exemple — empêcheraient dans l'avenir la continuation de l'entreprise. Il importait simplement que le sénateur, dès son retour à Bruxelles, formât un groupe franco-belge au nom duquel la demande de concession de pêcheries pourrait être réintroduite (67).

Pendant que le comte DE SAINT-AULAIRE s'exprimait de la sorte à Fez, le ministre de la République à Bruxelles, GÉRARD, rendait compte au Quai d'Orsay de l'entretien qu'il venait d'avoir le 25 mai avec le baron DE FAVEREAU. Ce dernier, après avoir déclaré qu'il avait une fois de plus confirmé à DE BUISSERET ses instructions dans le sens du respect des récents accords sur le Maroc, estimait nécessaire que fussent définies sans délai « une méthode et une procédure par lesquelles pourraient être poursuivies, d'accord entre les deux gouvernements, les démarches relatives à la demande belge de concession ». A la question posée par le ministre des Affaires étrangères si la France pouvait garantir que, dans un délai rapproché, sa légation de Tanger s'emploierait à faire aboutir cette demande, GÉRARD répondit qu'il solliciterait des instructions de Paris, mais que :

(...) au cas où la concession demandée serait obtenue, j'estimais cependant qu'étant donné les eaux territoriales où s'établiraient les pêcheries, la société éventuelle à créer devrait sans doute être une société constituée selon la loi de notre pays.

Vingt-quatre heures plus tard, DELCASSÉ, après avoir pris connaissance de ce rapport, en apostillait ainsi le passage que l'on vient de lire :

(...) cela n'est peut-être pas nécessaire puisqu'il s'agit d'un établissement à créer *au cap Jubjy*. M'en parler (68).

* * *

Dans l'esprit du chef du Quai d'Orsay, une confusion évidente s'était créée quant à la région exacte où les Belges désiraient

(67) A.E.B., Af. 12, DE BUISSERET à DE FAVEREAU, 3 juin 1904. Le diplomate et G. GRIMARD avaient, chacun de son côté, eu une entrevue avec le comte DE SAINT-AULAIRE. Quant à BEN SLIMAN, il avait, lors d'une dernière entrevue, déclaré au sénateur belge : « la question qui vous intéresse peut être traitée. Le Sultan, désireux de conclure une affaire avec la Belgique, s'efforcera de la faire aboutir. Dès à présent, je vous inscris et vous accorde la priorité. Je vous prierai de revenir (...) pour traiter l'affaire quand le moment sera venu » (A.E.B., Af. 12, le même au même, 14 juin 1904).

(68) A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1904, GÉRARD à DELCASSÉ, 26 mai 1904.

avoir leur concession. La méprise dérivait-elle d'un rappel récent de certains projets que le roi LÉOPOLD II avait eus au cap Juby, nous le savons, entre 1888 et 1891 ? Avait-elle été un peu inconsciemment entretenue par le silence prudent dont nos compatriotes entouraient le projet d'Agadir, se bornant à évoquer des pêcheries plus ou moins vagues sans toujours les rattacher à la vallée du Sous ? Nos compatriotes ? GRIMARD et TACQUIN, bien sûr, peut-être même DE BUISSET, mais certainement pas DE FAVEREAU qui, lui, ignorait parfaitement — la suite va le prouver — les précisions géographiques de l'affaire où LÉOPOLD II l'avait engagé sans autre préambule. Les conséquences de cette confusion devaient se révéler d'importance.

Voici, en effet, comment DE FAVEREAU lui-même avait cru pouvoir résumer son entretien du 3 juin avec le ministre de France à Bruxelles :

(...) (M. Gérard) est chargé par M. Delcassé de me faire connaître en réponse à la question que je lui ai adressée au sujet de la demande de concession de M. Grimard, que le ministre de France à Tanger et M. de Saint-Aulaire à Fez sont autorisés à introduire la demande de nos compatriotes sous la réserve que la demande de *concession de pêcheries soit limitée au banc canarien en face du cap Juby*. Un accord devrait au préalable être établi avec le Sultan sur le régime de la mer territoriale (...) et sur le régime immobilier de l'établissement qu'il sera nécessaire de créer sur terre (69).

Et voilà comment GÉRARD rendit compte, à son tour, à DELCASSÉ de ce même entretien avec le ministre belge des Affaires étrangères. Il avait commencé par attirer l'attention de ce dernier sur le caractère beaucoup trop étendu de la concession demandée par GRIMARD et TACQUIN, et sur la nécessité absolue qui s'imposait — aux termes d'un des articles de la déclaration du 8 avril, — « d'en restreindre la portée à la région précédemment indiquée du cap Juby et du banc canarien ». Car l'exploitation éventuelle de pêcheries comportant des installations à terre sur le littoral, supposait le règlement préalable de deux questions préjudicielles assez délicates : l'acquisition de la propriété privée et la concession de biens domaniaux. Au baron DE FAVEREAU, le diplomate

(69) A.E.B., Af. 12, résumé sur papier avec en-tête du cabinet du ministre des Affaires étrangères, 3 juin 1904, signé par DE FAVEREAU lui-même. C'est nous qui soulignons le passage essentiel.

français avait ensuite rappelé que, dans la pensée de ses compatriotes, l'exploitation de cette concession ne pourrait se faire que dans le cadre d'une société où entrerait un groupe français appelé à participer, à titre rigoureusement égal, à l'apport de capitaux, à l'administration et aux bénéfices. Sous ces conditions, la France était prête à appuyer auprès du Maghzen la demande de concession. DE FAVEREAU, après avoir admis cette égalité des deux groupes dans une société française, avait terminé la conversation en concédant qu'il avait dû y avoir méprise au point de vue de l'étendue de la concession envisagée par les Belges : sans doute devait-elle être *limitée à la région du banc canarien et du cap Juby*. Selon lui, l'entente était désormais entière entre les deux cabinets, et il ne pouvait que remercier Paris de vouloir bien confier cette tâche à sa légation de Tanger (70).

C'est alors que Oswald ALLARD, chef nominal du groupe financier constitué par EMPAIN et, de surcroît, beau-père du sénateur GRIMARD — que le baron DE FAVEREAU venait de convoquer pour lui faire part des observations du ministre de France, — se rendit compte de l'énormité de la méprise :

Il n'a jamais été question, notait-il à l'intention du cabinet belge, du *cap Juby* dans nos conférences avec le docteur Tacquin, et *nous n'avons jamais eu l'intention de demander des droits de pêche sur toutes les côtes du Maroc*. Notre projet était beaucoup plus modeste et comportait le droit de pêche sur une partie de la côte du Maroc en face d'Agadir et de la vallée du Sous, ainsi que dans la rivière et nos établissements sur cette côte (...).

Et ALLARD d'enchaîner avec netteté :

(...) Nous ne voyons aucun inconvénient a priori à constituer une société française et nous pourrions éventuellement fusionner nos intérêts avec les capitaux français dans le sens de la plus large égalité des avantages. Mais notre consortium a limité son étude et ses négociations éventuelles à cette partie de la côte, et mes amis et moi ne nous croyons pas le droit, en l'absence de M. Tacquin et de M. Grimard de modifier notre programme, surtout pour le remplacer par un nouveau projet dans les parages du cap Juby, à moins que les droits s'étendent d'Agadir au cap Juby (71).

(70) A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1904, GÉRARD à DELCASSÉ, 3 juin 1904. Nous avons mis en évidence la phrase principale.

(71) Cette « Note » non datée, dactylographiée sur papier avec en-tête « Oswald ALLARD. Bureaux: 71, rue de l'Association », transmise au Quai d'Orsay par l'intermédiaire de MM. DE FAVEREAU, GANDERAX et DELCASSÉ, est aux A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1904, et porte l'apostille au crayon : « Qui

En l'absence du ministre GÉRARD qui se rendait à Liège ce jour-là, le baron DE FAVEREAU convoqua le chargé d'affaires GANDERAX pour le mettre au courant du tout dernier état de la question — telle qu'elle venait d'apparaître à la lumière des ultimes explications d'ALLARD, — et il lui remit un exemplaire de la note rectificative de celui-ci. Sans doute, opina alors DE FAVEREAU, rien ne serait-il changé pour autant à l'accord de principe que GÉRARD avait établi la veille avec lui?... Rien n'était moins vrai. GANDERAX s'empressa de faire toutes ses réserves sur la désignation — ainsi portée pour la première fois à sa connaissance, — de la côte voisine d'Agadir et de la vallée du Sous comme cadre de la concession sollicitée par des Belges. A notre ministre des Affaires étrangères un peu stupéfait, il alléguait :

(...) il est de notoriété publique que depuis longtemps les études de topographie faites par les officiers de terre ou de mer de différents pays ont désigné ce point comme le plus susceptible d'abriter éventuellement un jour un port fortifié, et les difficultés qui se sont produites à Bizerte sont de nature à faire mesurer les inconvénients de concessions de pêcheries accordées dans le voisinage de points stratégiques.

Selon GANDERAX, l'accord établi le jour précédent entre les points de vue belge et français visait la seule hypothèse d'une concession au cap Juby. Le fait que la demande à présenter concernait une autre région pourrait motiver peut-être, soit de la part du Sultan, soit de celle des autorités françaises, des objections imprévisibles... (72).

Les réserves formulées par son adjoint furent confirmées de manière formelle par GÉRARD lors d'un nouvel entretien avec notre ministre des Affaires étrangères. Celui-ci, avant de télégraphier à Fez pour faire part au comte DE BUISSET de la déclaration d'ALLARD, posa nettement la question au diplomate français: oui ou non, son gouvernement agréait-il le choix de la côte

trompe-t-on? ». Un autre passage rappelait que le Dr TACQUIN avait fait une étude spéciale de la partie du Maroc en cause où il avait séjourné pendant assez longtemps, mais que sa brochure ne faisait pas état de tous les renseignements en sa possession.

(72) A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1904, GANDERAX à DELCASSÉ, 4 juin 1904. DE FAVEREAU avait rétorqué qu'il n'ignorait pas la destination probable d'Agadir, mais qu'il avait pensé que « si quelque projet était formé pour l'avenir de cette région il serait sans doute loisible à la France de grever de toutes les (...) garanties nécessaires la concession dont nous nous occupons (...) »

d'Agadir et de la vallée du Sous pour l'installation éventuelle des pêcheries? GÉRARD ne pouvait évidemment répondre sans en référer au préalable au Quai d'Orsay. Il crut, cependant, devoir s'étonner: les représentants du groupe ALLARD ne lui paraissaient disposer ni de très grandes ressources ni d'une influence considérable, si bien que

(...) nous n'aurions aucune peine, je pense, à les absorber dans une société française qu'il y aurait lieu de constituer pour l'exploitation de la concession (73).

DELCASSÉ, avant d'envoyer à Bruxelles et à Fez les instructions décisives qui lui étaient réclamées, tenait à connaître l'avis de SAINT-RENÉ TAILLANDIER à Tanger. Bien sûr, il avait quant à lui des objections à formuler contre une demande de concession présentée en termes aussi imprécis que celle du groupe ALLARD. Mais il ne s'opposerait pas, si son sentiment rencontrait celui de SAINT-RENÉ, à ce que cette demande fût appuyée par le comte DE SAINT-AULAIRE et présentée par lui au Sultan, à condition qu'on stipulât qu'il ne pouvait s'agir que de pêcheries maritimes et non de pêcheries s'étendant jusqu'au cours du Sous, et que la concession ne grevât ce cours, la côte ou le port d'Agadir d'aucune servitude de nature à entraver dans l'avenir d'autres entreprises... (74). DELCASSÉ, sans que sa dépêche l'eût précisé, avait en vue, toute son œuvre l'atteste, les seuls intérêts présents et à venir de son pays. Dans la perspective d'un accord avec Madrid qu'il négociait alors et qui serait signé le 7 octobre avec l'ambassadeur LEON Y CASTILLO, le chef du Quai d'Orsay en venait à se demander si le projet « Agadir » des Belges ne présentait pas d'inconvénient pour l'Espagne. Celle-ci, on le sait, n'avait jamais cessé de revendiquer des droits sur les confins méridionaux de l'empire chérifien.

DELCASSÉ cherchait-il un allié de plus contre l'envahissement prétendu du Maroc par nos compatriotes et leurs entreprises? On le croirait volontiers. Avant même d'avoir reçu de Jules CAMBON, l'envoyé plénipotentiaire de France à Madrid, une réponse

(73) A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1904, GÉRARD à DELCASSÉ, 7 juin 1904. La remarque du diplomate français était justifiée pour quiconque ignorait le rôle que EMPAIN jouait dans cette affaire.

(74) A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1904, DELCASSÉ à SAINT-RENÉ, 10 juin 1904 (télégramme chiffré).

à la lettre du 13 juin par laquelle il l'avait invité à interroger à ce sujet le gouvernement d'ALPHONSE XIII, le ministre s'empres-
sa d'en écrire deux autres. A l'intention de SAINT-RENÉ TAILLAN-
DIER, il développait les arguments qui, selon lui, mettaient en
lumière l'incompatibilité entre le droit de pêche accordé aux
Espagnols sur le littoral marocain par le traité de commerce du
20 novembre 1861 et la convention de Madrid du 3 juillet 1880,
et les avantages particuliers sollicités par GRIMARD et TACQUIN
en cette même matière (75). Pour GÉRARD à Bruxelles, DELCASSÉ
arguait que ces arrangements antérieurs avec la monarchie ibéri-
que devaient modifier les conditions dans lesquelles avait été
introduite la demande des Belges (76). On eût pu peut-être, de
part et d'autre, s'en aviser plus tôt... La réponse de CAMBON
manque à notre dossier. C'est dommage, mais on est forcé de
reconnaître que DELCASSÉ n'en avait pas besoin pour chercher à
éliminer, de la part de nos compatriotes, toute possibilité de con-
currence victorieuse sur les intérêts de la France dans la région du
Sous et en particulier en face du port d'Agadir (77).

6. Grimard et Tacquin rentrent bredouilles en Belgique

Dans ces conditions, une prolongation du séjour à Fez de la
mission belge devenait pratiquement sans objet. Au sénateur
GRIMARD et au docteur TACQUIN, il restait à rentrer au plus tôt
en Europe et, comme le leur avait suggéré le comte DE SAINT-
AULAIRE, à y former un groupe franco-belge au nom duquel ils
pourraient introduire auprès du Sultan la demande de concession
envisagée en temps voulu: c'est-à-dire au terme des négociations
relatives à l'emprunt français. Peut-être le moment est-il venu de
nous étonner que les avantages financiers que, de leur côté, les

(75) A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1904, DELCASSÉ à SAINT-RENÉ TAILLAN-
DIER, 20 juin 1904 (télégramme chiffré). Il s'agissait essentiellement des articles
57 et 58 du traité de commerce hispano-marocain de 1861, et de l'article 17 de
la convention de 1880 signée notamment par l'Espagne et la Belgique. Cfr MIÈGE
[21], t. II, pp. 382 et sv., et t. III, pp. 277 et suiv.

(76) A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1904, DELCASSÉ à GÉRARD, 20 juin 1904
(dernier document que l'on a pu voir pour 1904).

(77) Plusieurs exemples cités par GUILLEN [12, pp. 407-408 et 411-412]
éclaircissent de manière fort suggestive la manière dont s'y prit DELCASSÉ pour
éliminer du Maroc les entreprises belges jugées les plus dangereuses: banque
J. ALLARD, *Société de la Vieille Montagne*, etc.

représentants du soi-disant groupe ALLARD — en fait: le groupe EMPAIN — voulaient apporter au Maghzen, au début tout au moins, furent dans la suite passés sous silence (78). Sans qu'il en ait été question le moins du monde au cours de leurs entretiens avec le Sultan et ses ministres, GRIMARD et TACQUIN avaient obtenu d'eux une promesse de priorité pour leur demande. C'était là, selon le comte DE BUISSETER, le maximum de ce qu'ils étaient en droit d'espérer (79).

Quoi qu'il en fût, l'ensemble de la mission, après une ultime réception officielle par ABD-EL-AZIZ suivie d'une audience privée dont on a parlé plus haut, quitta Fez le 15 juin 1904 après un séjour de six semaines. Elle parvint à Tanger le 23 à l'issue d'une série d'étapes sans histoire (80). Le 27, le capitaine DENIS et le lieutenant JOLLY s'y embarquèrent en compagnie de Georges GRIMARD après que DE BUISSETER eut pris la plume pour tenir DE FAVEREAU au courant de l'entretien que son collègue SAINT-RENÉ avait provoqué avec lui le matin même. Le diplomate français venait de recevoir de Paris de nouvelles communications au sujet des projets du groupe ALLARD :

On peut se considérer — les avait-il résumées, — comme d'accord en principe. Il semble ne rester à examiner qu'un petit nombre de points accessoires tels que les garanties de sécurité que nécessitera l'établissement (...). Nos deux légations auront probablement à s'occuper de la continuation de l'affaire (...) (81).

Avant de quitter son poste pour un congé de quelques semaines en Belgique, DE BUISSETER rédigea, le 3 juillet, un tout dernier rapport à l'intention de la rue de la Loi. SAINT-RENÉ venait de confirmer qu'à cause des pourparlers engagés avec le Maghzen pour assurer la sécurité sur les points principaux de l'empire — car il était question que la France organisât pour lui une force de police, — on ne pourrait songer à s'occuper avant trois mois d'une demande de concession comme celle des Belges. Son collègue

(78) A.E.B., Af. 12, note du chef de la Politique, 18 mai 1906.

(79) A.E.B., Af. 12, DE BUISSETER à DE FAVEREAU, 14 juin 1904.

(80) Carnets de notes du comte DE BUISSETER, du capitaine H. DENIS et du lieutenant vicomte H. JOLLY (sources déjà citées).

(81) A.E.B., Af. 12, DE BUISSETER à DE FAVEREAU, 27 juin 1904. Après DE BUISSETER, GRIMARD avait eu une ultime entrevue avec le représentant de la France à Tanger. Quant à TACQUIN, de Gibraltar il revint pour un temps à Tanger, d'après son témoignage verbal.

avait paru fermement décidé à entamer cette question des pêcheries dans un avenir proche (82).

C'était le moment où certains articles de la presse française, tant de la métropole que de l'outre-mer, s'efforçaient d'accréditer l'idée que la mission belge à Fez s'était somme toute soldée par un échec. D'après *Le Temps* de Paris, les objectifs parmi d'autres poursuivis par DE BUISSERET étaient l'adjudication à ses compatriotes des travaux d'un chemin de fer reliant Tanger aux capitales de l'intérieur, ainsi que la réorganisation par eux du port de Larache (83). Plus explicite et certainement mieux informé, *Le Journal du Maroc* de Tanger mettait en évidence

(...) la forme très précise d'un projet immédiatement réalisable qui était parmi les quelques demandes soumises à l'approbation du Sultan par l'ambassade belge, (car il savait de source indiscutable que) la concession des *sebkhas* de la côte Ouest et de certains points de pêche a été sollicitée avec une légitime insistance au profit du capital et de l'activité belges par M. le Comte de Buisseret (84).

Il y avait peu de doute, en effet, que des indiscretions avaient eu lieu de part et d'autre. C'était probablement le fait des Marocains eux-mêmes dont Philippe VASSEL, l'actif et intrigant consul d'Allemagne à Fez, parlait parfaitement la langue (85). Mais les responsables pouvaient également se trouver parmi les Belges, un tant soit peu naïfs en une matière aussi délicate, et également du côté français. En novembre 1904, en tout cas, un banquier de

(82) A.E.B., Af. 12 DE BUISSERET à DE FAVEREAU, 3 juillet 1904.

(83) 25 juin 1904. Un groupe dirigé par des Belges (en particulier l'ingénieur bruxellois G. DEFOSSE): *Le Développement Marocain*, s'était constitué avec ces mêmes buts en 1899; les rapports diplomatiques et consulaires français autant que la presse internationale trahissent l'inquiétude des milieux d'affaires devant cette concurrence jugée inadmissible (A.E.F., Maroc 227).

(84) 28 juin 1904. Les *sebkhas* sont des lacs ou lagunes du littoral maghrébin.

(85) D.A.A., doss. 13 (Marokko-Belgien), rapports à Berlin du baron VON MENTZINGEN (Tanger) des 15 et 23 mai 1904, et de VASSEL lui-même (Fez) à VON MENTZINGEN, des 17 et 21 mai, 1^{er}, 12 et 15 juin 1904. Grâce aux confidences assez maladroites de GRIMARD à VASSEL, nous savons que les Belges visaient également la concession de l'installation de la télégraphie sans fil du type Siemens entre Fez et Tanger; DE BUISSERET, pour sa part, lui avait confié devoir demander au Sultan un terrain pour établir un hôpital (sanatorium?) entre Tanger et Arzila, à l'intention des officiers belges (?), ainsi qu'un autre dans les environs de Tanger pour y installer une pelouse de polo. Nous confessons n'avoir pas trouvé la confirmation de ces dires et ignorer si ces demandes furent effectivement soumises au Sultan.

Roubaix, V. LEMOIGNE, devait solliciter l'appui du Quai d'Orsay pour obtenir à Agadir la concession d'un port et ultérieurement celle d'un chemin de fer reliant celui-ci au Sud Oranais; il lui fut répondu que pareille demande témoignait d'une totale ignorance des réalités marocaines, la cession de terrains ne pouvant être obtenue que dans les régions non habitées où la propriété privée n'existait pas (86). Agadir, on le constate, entrait désormais dans le champ des grandes compétitions économiques...

Sur le plan officiel belge, l'affaire qui nous occupe allait rester sans suite durant de nombreux mois. La direction politique des Affaires étrangères n'entendit plus parler, jusqu'en mars 1905, de la concession des pêcheries. Elle avait été accordée en principe, du moins DE BUISSERET l'affirma par la suite, au groupe que GRIMARD et TACQUIN représentaient, mais leur silence depuis lors avait, selon lui, empêché la réalisation de cette promesse (87).

7. Derniers essais pour obtenir les pêcheries du Sous

Le 2 mars 1905, le directeur général de la *Compagnie du Kasai*, Victorien LACOURT, sollicitait une audience du ministre des Affaires étrangères le baron DE FAVEREAU. Il se proposait de l'entretenir de la personnalité du docteur TACQUIN et de ses derniers projets au Maroc. De fait, LACOURT remit au chevalier VANDER ELST, le chef de cabinet qui le reçut, une sorte d'avant-projet d'un plan d'expansion commerciale belge en territoire chérifien (88). Après de longues considérations sur les qualités du peuple marocain et l'événement historique que constituait la liberté d'action que la France venait d'acquérir et qui marquerait bientôt « la fin du gâchis gouvernemental et le commencement d'une ère d'émancipation et de progrès », l'auteur, Arthur TACQUIN lui-même, enchaînait:

(86) A.E.F., série B, c. 50, doss. 2/1905, SAINT-RENÉ TAILLANDIER à DELCASSÉ, 29 février 1905.

(87) A.E.B., Af. 12, DE BUISSERET à DE FAVEREAU, 4 mai et 21 août 1905.

(88) A.E.B., Af. 12, mémoire dactylographié de 29 feuillets et sans titre, fort semblable à la brochure de 92 pages de TACQUIN [38] pour laquelle V. LACOURT avait précisément rédigé un avant-propos: « La personnalité, les travaux et les projets du Dr A. TACQUIN. Appréciations diverses recueillies par V. LACOURT ».

(...) Les Belges doivent jeter leur dévolu sur ce champ vaste et nouveau qui s'offre à leur activité débordante... Nos bons rapports avec la France nous assurent au Maroc une situation privilégiée... Déjà les Anglais quittent Fez, nous devons nous empresser de nous mettre en mesure de recueillir la situation qu'ils délaissent. Mais pour cela, il faut se hâter... il faut profiter de cet état de transition pour s'installer et prévenir la concurrence... et négocier les concessions de choix sans attirer l'attention (...) (89).

Ce mémoire fit l'objet d'un premier examen de la part d'un haut fonctionnaire du département, Léon CAPELLE. Du point de vue commercial, il le jugeait basé sur des données sérieuses. Ses conclusions concordaient à peu près avec celles du consul de Belgique à Casablanca, M. LEVISON, et S. BOEYE, déjà cité, avait défini de la même manière le champ ouvert à l'activité de nos compatriotes au Maroc. Mais comment y arriver à un résultat pratique? C'était d'autant plus important que le succès de cette première entreprise aurait une influence décisive sur l'accueil qui serait fait aux autres. Dans cette perspective, il était pourtant difficile d'apprécier la valeur des prévisions de TACQUIN quant au rendement des pêcheries qui constituerait le principal sinon l'unique frêt de retour des bateaux (90). Puis, il y avait le côté politique du plan. Rédigé au début de mars, il ne pouvait tenir compte d'un événement aussi inattendu qu'important qui allait se produire à la fin du même mois...

Le 31 mars 1905, en effet, le Kaiser GUILLAUME II débarquait en grand arroi à Tanger. Il tenait ainsi à affirmer son amitié pour le chef d'un Maroc indépendant de toutes les puissances (sans excepter la France!) et accueillant à toutes dans une égalité absolue de traitement. Ce plaidoyer retentissant pour le statu quo au Maroc, réponse sans équivoque de l'Allemagne aux accords franco-britanniques d'avril 1904, remplit de satisfaction les ressortissants de la plupart des pays et, en particulier, le comte DE BUISSERET qui n'avait rien d'un francophile (91).

(89) *Idem*, p. 4. Les paragraphes suivants concernent: Coup d'œil sur le Maroc actuel; population; climat; richesses naturelles; agriculture; élevage; pêche; mines; industrie; commerce; navigation; création d'une ligne de navigation avec Anvers; comptoirs commerciaux; avenir du Maroc, etc.

(90) A.E.B., Af. 12, note de L. CAPELLE (minute), 31 mars 1905.

(91) Sur le débarquement de GUILLAUME II à Tanger, voy. A. DEBIDOUR, Histoire diplomatique de l'Europe, 2^e partie, pp. 14-17 (Paris 1920), et surtout DE SAINT-AULAIRE, Guillaume II à Tanger, dans la revue *Historia* (Paris), n^o 99, février 1955, pp. 155-160, où l'attention est attirée sur le comte DE

Tandis que VANDER ELST à Bruxelles conseillait à LACOURT la prudence et la réserve que commandaient les circonstances — tout en l'assurant de la sympathie de DE FAVEREAU pour ses efforts en vue de développer le commerce national (92) — le ministre de Belgique à Tanger, qui venait à son tour de recevoir une lettre de LACOURT, lui répondait d'une manière assez différente et, pour tout dire, fort peu diplomatique. Après avoir dit sa satisfaction du choix de TACQUIN dont il avait fort apprécié le mémoire, pour tenter de réaliser à deux son plan d'expansion commerciale au Maroc, DE BUISSETER avait cru pouvoir ajouter:

(...) Alors que l'an passé, au lendemain de l'accord franco-anglais, il semblait que rien ne se pourrait plus entreprendre dans ce pays sans l'autorisation ou l'appui de la France, l'entrée en scène de l'Allemagne laisse entrevoir un nouveau programme: le maintien du statu quo politique, l'égalité des droits commerciaux et économiques pour toutes les nations. J'ai à peine besoin de vous dire que cette orientation n'est nullement contraire aux intérêts belges et que jamais moment ne fut mieux choisi pour faire preuve ici d'activité et d'indépendance (...).

Peut-être n'aurions-nous plus bientôt une chance aussi favorable de prendre pied définitivement au Maroc (...). En ce moment, chacun a les mains libres: la prépondérance de telle ou telle puissance n'a pas trouvé le moyen de s'affirmer sans conteste (...) (93).

Voilà qui était en contradiction avec des instructions que DE FAVEREAU avait peut-être approuvées un peu tard. Expédiées de Bruxelles le 18 avril, elles devaient parvenir à Tanger après la réponse de notre représentant à l'exposé de LACOURT qui en était partie le 22. Dans ces instructions du ministre qui se doublaient de plusieurs invitations à la circonspection, on lisait en effet :

(...) Il va de soi que M. Lacourt agira à ses risques et périls. Nous devons nous attendre à ce que les explorations qui seraient faites actuellement dans l'intérieur du Maroc et les tentatives d'y prendre

BUISSETER, « le plus germanophile de tous (les diplomates qui attendaient le Kaiser) » (p. 158). Dans la presse belge, les avis étaient assez partagés sur le point de savoir si la prédominance de l'influence française au Maroc y serait préjudiciable aux intérêts de notre pays. *L'Etoile Belge* et *Le XX^e Siècle*, pour des motifs assez différents, en pinçaient pour cette opinion que ne partageaient nullement *Le Soir* et *l'Indépendance Belge*, tandis que *Le Journal de Bruxelles* (1^{er} et 5 mai 1905) se bornait à reproduire des articles français et allemands donnant les points de vue en présence.

(92) A.E.B., Af. 12, note du chevalier VANDER ELST, 7 avril 1905.

(93) A.E.B., Af. 12, DE BUISSETER à LACOURT, 22 avril 1905.

pied par la création d'affaires diverses, portent ombrage au gouvernement français (...). Si Monsieur Lacourt s'adresse à vous pour obtenir une assistance, fût-elle exclusive de toute démarche de la légation auprès du Maghzen, vous aurez à m'en référer (...) (94).

C'est que rue de la Loi, à l'examen commercial du mémoire de TACQUIN sur les possibilités d'expansion au Maroc avait succédé celui combien plus délicat de ses aspects politiques. Analytant en particulier l'introduction de l'auteur, la Direction politique contestait le bien-fondé de ses prémisses :

(...) Il considère le protectorat français comme établi sans contestation et ajoute que nos bons rapports avec la France nous assureront au Maroc une situation privilégiée. Le conflit avec l'Allemagne dément la première de ces assertions (...). Quant à l'espoir d'obtenir de la France une situation privilégiée, les premières relations que la Belgique a eues avec la France à ce sujet rendent cet espoir très douteux (...).

Et l'auteur de la note de rappeler les pourparlers intermittents du baron DE FAVEREAU avec le ministre de France à Bruxelles ayant pour objet de préciser la situation que laissait aux entreprises belges la convention d'avril 1904, la nature de l'intervention diplomatique de notre agent à Tanger et aussi le fait que la Belgique était avec l'Espagne — selon toute apparence — la seule puissance qui fût allée aussi loin dans la reconnaissance des droits que cette convention attribuait à la France sur l'empire chérifien. Suivait la conclusion qui allait inspirer les instructions du ministre à DE BUISSERET :

(...) L'opposition de l'Allemagne semble devoir tout remettre en question. Dans ce conflit très délicat, (...) nous aurons à observer une très grande circonspection. Il ne serait pas désirable que, dans les négociations qui auront lieu, la France fût amenée à se prévaloir de notre adhésion. Nous devons particulièrement éviter avec soin tout ce qui pourrait faire supposer que les associations de capitaux belges

(94) A.E.B., Af. 12, DE FAVEREAU à DE BUISSERET, 18 avril 1905. Le 4 mai, au reçu de ce blâme, le diplomate rappela une fois encore les termes de sa lettre à LACOURT, en affirmant qu'il désirait surtout aider TACQUIN qui allait revenir au Maroc en simple touriste et sans autre but apparent que d'apporter au Sultan les photos prises à Fez en 1904, et de chasser: réponse que la Direction politique jugea à nouveau en opposition avec les instructions ministérielles du 18 avril 1905: « il (DE BUISSERET) ne peut prendre au sérieux les photos et la chasse du docteur TACQUIN! » (A.E.B., Af. 12, note non datée). Au reçu d'un blâme formel daté du 15 juin (« vos appréciations de la situation politique... ne répondent pas à la manière dont cette situation est envisagée à Bruxelles »), notre ministre au Maroc ne put que s'incliner avec mille excuses (A.E.B., Af. 12, DE BUISSERET à DE FAVEREAU, 21 juin 1905).

et français qu'on voit volontiers en France, tendent à faire de la Belgique en quelque sorte le satellite de la France dans la question marocaine (...).

Le gouvernement français ne s'est engagé en rien vis-à-vis de nous, et en ce moment une réserve absolue s'impose (...). Actuellement l'action de M. TACQUIN n'aurait d'autre effet que de provoquer entre Paris et Bruxelles des conversations sur la question marocaine, ce qui serait tout ce qu'il y a de plus inopportun pour nous (...) (95).

Le 1^{er} mai suivant, une autre nouvelle commençait à se répandre dans les chancelleries et que certains s'empressèrent de rattacher à l'intervention spectaculaire de l'Allemagne dans les affaires marocaines. Le Sultan demandait aux puissances signataires de la convention de Madrid de 1880 — dont la Belgique — de consentir à la réunion d'une conférence internationale pour l'examen des réformes qu'il avait décidé de réaliser. Cette démarche fut évidemment assimilée à une ultime tentative du Maghzen de se soustraire à la mainmise française.

Le résultat ne se fit guère attendre sur le plan de la rivalité entre ces mêmes puissances pour obtenir d'ABD-EL-AZIZ des avantages importants pour leurs nationaux. Le 6 mai déjà, Jules CAMBON écrivait de son poste d'observateur à Madrid que la Belgique semblait décidément se ranger du côté de l'Allemagne. Invoquant le témoignage du ministre d'Espagne à Bruxelles, Perez CABALLERO, il ajoutait :

(...) les Belges auraient l'espoir de participer aux concessions de travaux que l'Allemagne obtiendra.

Faisant état de ce que les compagnies industrielles anglaises des Asturies et de la Galice qui exploitaient la région de Bilbao, avaient réussi à faire taire l'opposition de nos compatriotes en les associant à elles, CAMBON estimait à l'intention de DELCASSÉ :

(...) il pourrait être utile que la Belgique fût convaincue qu'il n'entre pas dans la pensée de la France de l'expulser de toutes les affaires au Maroc (96).

(95) A.E.B., Af. 12, note du 3 avril 1905 de la Direction politique. Sur les intrigues allemandes à la Cour d'ABD-EL-AZIZ, qu'on semble avoir souveat systématisées à l'extrême dans un prétendu but de mainmise sur le Maroc, voy. A. DEBIDOUR, *op cit.*, 2^e partie, pp. 15 et suiv., et surtout A. HOFFMANN, *Deutsche Politik in Marokko* (thèse de l'Université de Jena, 1929).

(96) CAMBON à DELCASSÉ, 6 mai 1905, doc. n° 407 du t. VI de la 2^e série des *Documents diplomatiques français*, p. 432 (Paris 1935). DELCASSÉ, à quel-

La suggestion était d'autant plus opportune que peu de jours après, le 18 mai exactement, le ministre de France à Bruxelles, GÉRARD, recevait la visite du sénateur GRIMARD, devenu dans l'entretemps échevin des Finances de la capitale. Celui-ci venait demander si le gouvernement de la République conservait les mêmes dispositions « favorables » qu'en mai-juin 1904 en ce qui concernait la concession de pêcheries sollicitée par le groupe ALLARD, et si le moment ne paraissait pas venu de reprendre les pourparlers. GRIMARD ajoutait que le groupe précité et lui-même étaient résolus à ne rien entreprendre que d'accord avec la France et son représentant à Tanger, qu'ils ne chercheraient pas à acquiescer un monopole mais sollicitaient seulement le droit d'établir des installations pour les opérations de séchage et de préparation du poisson sur un point de terre qui serait déterminé de commun accord entre le groupe belge, la légation de France au Maroc et le Maghzen. Tout en réclamant des instructions de Paris à ce sujet, GÉRARD suggérait qu'elles fussent favorables, compte tenu de l'intérêt politique qu'il y avait pour la France à accueillir cette requête. Car une réponse affirmative ramènerait vers elle une Belgique souvent encline à se rapprocher de l'empire allemand et permettrait, de surcroît, à des Français de prendre en main et de poursuivre aux conditions déjà convenues et acceptées en 1904, la demande de concession que le groupe belge sollicitait.

Grimard, — précisait encore GÉRARD, — bien que socialiste, est l'ami, le confident et l'instrument du banquier catholique Monsieur Edouard Empain qui est lui-même le financier favori et l'homme de confiance du roi Léopold II à l'insu de qui la démarche de M. Grimard n'a pu être faite (97).

Sans attendre la réponse de DELCASSÉ, le ministre de France se rendit rue de la Loi et y eut un entretien avec le chef de cabinet du baron DE FAVEREAU. A la question de savoir si ce dernier avait

ques jours de sa retentissante démission (6 juin 1905), annota ce rapport de la manière que voici: « Oui, mais il est bon de faire sentir aussi au gouvernement belge et d'abord au Roi que nous savons tout ce que nous pouvons pour favoriser ou traverser ses desseins ». Il fit part à GÉRARD des observations de CAMBON dans ses dépêches des 17 et 20 mai 1905 (A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1905).

(97) A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1905, GÉRARD à DELCASSÉ, 19 mai 1905. C'est la première fois à notre connaissance que le ministre de France, sinon les milieux politiques français, ont paru se rendre compte des liens qui existaient entre GRIMARD, d'une part, et les intérêts EMPAIN-LÉOPOLD II, d'autre part.

encore entendu parler des projets et négociations du soi-disant groupe ALLARD et de ses représentants MM. GRIMARD et TACQUIN, le chevalier VANDER ELST répondit que

(...) la société qui avait envoyé des délégués au Maroc était une société privée qui ne nous avait jamais fait connaître exactement ses projets,

qu'il devait s'agir de pêcheries et qu'on n'en avait plus de nouvelles si ce n'est que, il y a peu, des pêcheurs belges ou français avaient ramené de la côte marocaine une cargaison de superbes homards. A quoi GÉRARD répliqua que, d'après ses propres informations, les Belges n'avaient pas seulement en vue la pêche, mais une installation sur la côte pour la préparation du poisson. Par ailleurs, il déclara ne pas comprendre très bien la portée des réserves faites par la Belgique au lendemain des accords d'avril 1904: les pays qui s'étaient rangés dès ce moment du côté de la France en recueilleraient incontestablement des avantages (98).

En dépit de certaines confidences que le comte DE BUISSETER avait faites à un collègue français de Tanger sur l'intention qu'aurait le gouvernement allemand de recommander au Sultan, pour l'exécution de son plan de réformes, le concours de ressortissants de pays neutres et de Belges en particulier (99), GÉRARD semblait sincèrement désireux, au nom même des intérêts de la France, de faire aboutir une solution équitable du problème des concessions, comme il le suggérait à DELCASSÉ:

(...) la démarche qu'a faite auprès de moi M. Grimard suffit à prouver qu'en même temps que la Belgique prêterait l'oreille aux propositions ou insinuations qui peuvent lui venir de l'Allemagne, elle ne renonce pas à se ménager, dans ses entreprises, l'appui et le concours de la France. Ce jeu de bascule et d'équilibre est la tactique

(98) A.E.B., Af. 12, note de VANDER ELST du 25 mai 1905. Pour terminer la conversation, ce dernier avait répondu évasivement que la Belgique, « pays producteur, verrait avec grande satisfaction son commerce se développer au Maroc... »

(99) Confidences faites le 17 mai par DE BUISSETER au chargé d'affaires de France, DE CHÉRISEY, et qui n'avaient pas tardé à faire l'objet d'un télégramme de Tanger au Quai d'Orsay: projet d'introduction de fonctionnaires belges dans les administrations marocaines (A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1905, télégramme 96.97). Le point de vue français en la matière était l'impossibilité de découvrir dans les accords franco-anglais d'avril et dans la convention franco-espagnole d'octobre 1904 une clause prévoyant l'emploi de neutres pour l'œuvre des réformes marocaines (GÉRARD à DELCASSÉ, 22 mai 1905).

même qu'impose parfois aux neutres (...) le souci d'une situation qui leur paraît obscure et difficile.

(...) Mon sentiment est que, pour préserver la Belgique contre la tentation de certains conseils, et pour la maintenir dans les dispositions où elle prétend être à notre égard, il y aurait avantage (...) à accueillir la requête que m'a présentée M. GRIMARD au sujet de la concession de pêcheries sollicitée par un groupe belge sur la côte du Maroc (...) (100).

La réponse de DELCASSÉ se faisait toujours attendre, parce que lui-même avait soumis la question en cause à SAINT-RENÉ TAILLANDIER. De Tanger, celui-ci finit par répondre par un télégramme chiffré daté du 8 juin, l'un des tout derniers que DELCASSÉ fut peut-être encore en mesure de dépouiller puisque, le 6, il venait de se retirer du ministère des Affaires étrangères à la suite d'une pression exercée par l'Allemagne sur le gouvernement ROUVIER. Selon SAINT-RENÉ, — et la réponse du Quai d'Orsay à la légation de Bruxelles s'inspira largement de ses considérations, — le projet GRIMARD impliquait plus que jamais la solution préalable de questions délicates: acquisition de la propriété privée par les étrangers et concessions des biens domaniaux, qui n'avaient fait aucun progrès depuis les entretiens de l'année précédente avec le vizir BEN SLIMAN. Le règlement de ces problèmes restait subordonné à une série de réformes plus générales dont la première condition était l'établissement définitif de la prépondérance française:

(...) entrer aujourd'hui dans la voie où M. GRIMARD nous convie, poursuivait SAINT-RENÉ, serait démentir l'attitude défensive que nous commande la tactique allemande (...). D'autre part, en favorisant ostensiblement des intérêts belges qui affectent plus ou moins directement une région sur laquelle nous avons reconnu des droits spéciaux à l'Espagne, ne risquerions-nous pas de nous aliéner cette puissance à un moment où son concours nous est plus précieux que celui de la Belgique ? (...) (101).

Le dernier mot était dit. C'est bien le gouvernement français qui, plus encore en 1905 qu'en 1904, contraignit nos compatriotes

(100) A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1905, GÉRARD à DELCASSÉ, 22 mai 1905.

(101) A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1905, SAINT-RENÉ TAILLANDIER à DELCASSÉ, 8 juin 1905, et le Quai d'Orsay (DELCASSÉ?) à GÉRARD, 10 juin 1905. Il est ici question du concours que l'Espagne était susceptible d'apporter à la France pour faire triompher certains de ses points de vue à la conférence internationale sur le Maroc qui finit, on le sait, par s'ouvrir à Algésiras en janvier 1906.

à abandonner leur plan de concession de pêcheries à Agadir (102). Le Roi-Souverain, une fois encore, devra changer son fusil d'épaule!

8. *Où l'on reparle pour la dernière fois d'Agadir*

C'est vers l'Espagne que LÉOPOLD II va maintenant se tourner, puisque celle-ci s'était vue, tout comme la France, reconnaître au Maroc une zone d'influence et un « *dominium* » économique, particulièrement dans la région proche d'Agadir et de la vallée du Sous, sur la côte opposée à l'archipel des Canaries (103).

Le baron DE FAVEREAU, à une date qui nous reste provisoirement inconnue, fut prié d'appeler en consultation le ministre de Belgique à Madrid, le baron JOOSTENS (104).

Adolphe-Marie-Maurice JOOSTENS avait déjà, comme conseiller de légation à Washington, joué un rôle important lorsque LÉOPOLD II cherchait à prendre à bail en 1898, au nom de la Société générale africaine, une partie de l'archipel des Philippines (105). A Pékin où il fut promu ministre en 1900, il réussit à réaliser le plus ancien rêve expansionniste du Roi en obtenant en 1902, pour la Belgique, la concession — sous forme de location à perpétuité, — d'une parcelle de territoire d'environ 46 hectares située sur la rive gauche du fleuve Pei-Ho, en aval de Tientsin, à côté de la concession russe et en face de celle des Allemands (106). En remerciement de cette brillante négociation, le Souve-

(102) Dans une lettre du 7 avril 1923, l'ancien secrétaire de LÉOPOLD II, Edm. CARTON DE WIART, après avoir évoqué la mission LAHURE-FOURCAULT de 1888 au cap Juby, rappelle que « ce projet marocain sera repris vers 1902 ou 1903 (*sic*) lorsque le Roi projette d'obtenir la concession du port d'Agadir (...). Le gouvernement français l'obligea à renoncer à ce projet (A.G.R., papiers VAN DEN HEUVEL, liasse n° 1).

(103) A. DEBIDOUR, *Histoire diplomatique de l'Europe, passim*, et surtout MIÈGE [21], t. III, pp. 320-330. A diverses reprises, l'Espagne avait réclamé la cession du port d'Agadir.

(104) Nous sommes fondé de croire que JOOSTENS séjourna à Bruxelles à partir du 24 juillet, et sommes certain qu'il repartit le 13 octobre pour Madrid (A.E.B., doss. pers. 162).

(105) H. VAN LEYNSEELE, Léopold II et les Philippines en 1898, dans *Bull. A.R.S.C.*, 1956, t. II, p. 933.

(106) J. FROCHISSE, *La Belgique et la Chine, 1839-1909*, pp. 346, 353, 357-358, 361 et 370 (Bruxelles s.d.).

rain anoblit Maurice JOOSTENS, puis lui confia en 1904 la direction de notre légation de Madrid (107). Celle-ci était devenue fort importante, au point de vue royal, depuis la signature des accords franco-espagnols sur le Maroc en octobre de cette même année (108).

Sur l'un des entretiens de LÉOPOLD II avec JOOSTENS, que nous croyons pouvoir placer durant un congé que ce dernier passa en partie à Bruxelles entre la fin juillet et la mi-octobre 1905, un article du *Patriote* nous a paru singulièrement bien informé. Avec les réserves qui s'imposent à l'historien quand toute confrontation lui est refusée avec un témoignage plus direct, nous cédon's la plume à l'auteur inconnu de cet article puisqu'il va nous entretenir d'Agadir:

Le Roi lui parla longuement de la situation des Belges au point de vue industriel et commercial en Espagne. Puis, franchissant le détroit de Gibraltar la pensée du haut interlocuteur de M. Joostens se fixa sur le Maroc (...). (Il) fut mis au courant des intentions du gouvernement congolais et de ses perspectives en ce qui concernait la vallée (du Sous). Il reçut des instructions; il s'agissait de voir les hommes qui pourraient être les plus utiles à l'Etat du Congo dans cette affaire (...) (109).

A cet égard, une rencontre paraissait des plus opportune avec le jeune roi ALPHONSE XIII. LÉOPOLD II avait été le saluer à Madrid, lors de son retour d'Afrique du Nord en octobre 1898, mais le souverain espagnol ne semblait guère pressé de se rendre à Ostende où il avait été convié. L'interlocuteur de JOOSTENS en concevait un peu d'irritation, car

(...) Il est indispensable pour que l'affaire marche bien que le gouvernement espagnol la voie de bon œil. C'est donc aussi pour obtenir les facilités nécessaires à la réussite de son entreprise que Léopold II désire avoir une entrevue avec Alphonse (...) (110).

(...) M. JOOSTENS fut d'avis que, si l'on voulait recommencer les démarches au Maroc avec quelque fruit, il fallait se conformer aux

(107) Notice du comte B. DE LICHTERVELDE dans *B.C.B.*, t. IV, col. 448-450; A.J. WAUTERS [48], p. 197, ainsi que *Mouvement Géographique*, 24 juillet 1910, col. 378.

(108) J. ALENGRY, *op. cit.*, pp. 310 et sv.

(109) Pourquoi le Souverain du Congo a sujet de voir ALPHONSE XIII, dans *Le Patriote* (Bruxelles), n° du 22 août 1907.

(110) *Idem.* A.J. WAUTERS [49, col. 405], sans entrer dans les détails, confirme qu'il y eut à ce sujet une « active intervention diplomatique de M. JOOSTENS ».

conseils d'Abd-el-Aziz, et s'adresser au caïd de la région du Sous (...) (111).

Dans cet ordre d'idées, continue à affirmer *Le Patriote* qui reste notre unique source d'information à cet égard, l'affaire qui avait motivé en 1904 le départ de TACQUIN et de GRIMARD, fut remise sur pied. Une réunion aurait eu lieu au Palais du Roi à laquelle assistaient notamment Edouard EMPAIN et Georges GRIMARD. Une société aurait été formée dont l'Etat du Congo fournit la presque totalité du capital, et à laquelle fut donné le titre discret et peu compromettant de: Syndicat des Pêcheurs belges au Maroc (112). Le docteur TACQUIN en aurait été nommé directeur et, toujours selon *Le Patriote*, il ne tarda pas à repartir pour le Maroc à bord d'un petit bateau. Le chef du syndicat à Bruxelles restait le sénateur et échevin GRIMARD à qui, ironisait le journal, pouvaient désormais s'adresser pour plus amples renseignements tous ceux qui s'intéressaient à la vallée du Sous!

On se souviendra que, le 18 mai précédent, GRIMARD avait fait une démarche à la légation de France pour connaître les dispositions de ce pays à l'endroit de la concession que le groupe financier qu'il représentait, cherchait encore et toujours, avec son appui, à obtenir sur le littoral chérifien (113). On se rappellera aussi que la réponse finale du Quai d'Orsay s'était révélée négative, le 8 juin, en dépit d'interventions répétées du ministre GÉRARD (144). C'est alors seulement que LÉOPOLD II, lassé de tant d'atermoiements, aurait songé à mettre l'Espagne dans son jeu et fait venir JOOSTENS au Palais pour en discuter...

Quoi qu'il en soit d'hypothèses malaisément contrôlables, une chose est certaine, et elle est trop importante pour qu'on la taise. En septembre 1905, le comte DE BUISSETER reçut à Tanger la visite du docteur TACQUIN qui se disait décidé à faire une excursion à l'intérieur du pays. A la question de savoir s'il songeait encore

(111) *Le Patriote* du 24 août 1907.

(112) *Idem*. Nous manquons de détails précis à ce sujet, en particulier quant aux dates de la réunion au Palais royal et de la fondation de cette société dont toute autre trace nous échappe actuellement. On ne peut que regretter, une fois de plus, que nos efforts pour avoir connaissance des archives GRIMARD et EMPAIN n'aient été couronnés d'aucun succès.

(113) A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1905, GÉRARD à DELCASSÉ, 19 mai 1905.

(114) A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1905, SAINT-RENÉ TAILLANDIER à DELCASSÉ, 8 juin 1905

à une quelconque entreprise, par exemple en association avec Victorien LACOURT qui avait en début d'année appuyé son plan d'expansion nationale au Maroc, le médecin, sans le mettre au courant de ses véritables projets, avait répondu négativement. DE BUISSET, à qui deux blâmes du baron DE FAVEREAU avaient appris la prudence, se borna à faire pour TACQUIN ce qu'il devait faire pour n'importe quel compatriote (115). Il ne lui remit donc aucune recommandation ni pour le Sultan ni pour les vizirs — ce dont le docteur, à vrai dire, n'avait plus nul besoin, — et poussa le scrupule jusqu'à lui refuser un laissez-passer pour l'introduction de ses effets de campement et autres de manière à ce que personne ne vît en lui une sorte d'agent officiel du gouvernement belge. Après s'être rendu à la cour de Fez, sans doute pour remettre à ABD-EL-AZIZ les photographies prises en mai et juin 1904, TACQUIN s'attarda quelques semaines en allées et venues restées singulièrement mystérieuses (116).

En décembre 1905, les propos hostiles à la politique marocaine de la France que le docteur proféra en maintes circonstances firent l'objet d'un rapport de GAILLARD, le vice-consul de la République à Fez. Il en résulta une nouvelle démarche de GÉRARD auprès de notre ministre des Affaires étrangères. Celui-ci reconnut de bonne grâce qu'il savait TACQUIN au Maroc, mais qu'il n'avait aucune mission du groupe ALLARD-GRIMARD. Peut-être, ajouta DE FAVEREAU, était-il le mandataire d'un autre syndicat belge. De toute façon, il se refusait à partager la responsabilité du langage tenu par lui. Dès la conclusion des accords franco-allemands de juillet et septembre 1905 sur le Maroc, il avait, en effet, fait connaître que la légation belge de Tanger n'entreprendrait aucune négociation et n'appuierait aucune démarche de nos nationaux pour obtenir une quelcon-

(115) A.E.B., Af. 12, DE BUISSET à DE FAVEREAU, 9 septembre 1905. Ce dernier approuva cette attitude en soulignant le mystère qui continuait à planer sur les plans de TACQUIN! En fait, V. LACOURT avait déjà rompu, semble-t-il, avec le docteur, et son frère Louis, comptable de la *Compagnie du Kasai*, se rendra un peu plus tard au Maroc « uniquement pour se renseigner et non pour y faire des affaires » (A.E.B., Af. 12, note de VANDER ELST, 30 janvier 1906).

(116) A.E.B., note autographe de DE FAVEREAU, 4 janvier 1906, et A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1906, ROUVIER à CHÉRISEY, chargé d'affaires de France à Tanger, 9 janvier 1906. Le docteur TACQUIN n'a guère été loquace à cet égard lors de nos entretiens de 1957 avec lui.

que concession, et ce dans un esprit de complète neutralité dans la question chérifienne. La mise au point n'était pas superflue. A peine TACQUIN, après un bref séjour à Tanger, était-il rentré en Belgique, qu'il accordait une interview assez compromettante à un rédacteur de *L'Etoile Belge*. Il y proclamait la volonté d'ABD-EL-AZIZ de résister aux réformes que voulaient introduire les Français, et son désir de confier aux seuls états neutres la réorganisation des services administratifs de l'empire (117).

Or quelques jours auparavant, le 16 janvier 1906, la conférence d'Algésiras — fruit d'une initiative allemande — avait ouvert ses portes aux délégations des puissances signataires de la convention de Madrid de 1880, pour tenter de régler, internationalement et une fois pour toutes, le sort du Maroc. La Belgique y était présente avec Conrad DE BUISSET et Maurice JOOSTENS à qui LÉOPOLD II aurait confié que, de cette conférence, « nous ne pouvons tirer aucun profit » (118). Le jour de l'ouverture solennelle, ROUVIER avait averti la légation de France à Bruxelles que

(...) le baron van Eetvelde dont la visite m'avait été annoncée par le ministre de la Guerre, M. Etienne, comme devant me faire une communication de la part du roi Léopold, m'a assuré que le représentant de la Belgique à la conférence d'Algésiras observerait une neutralité bienveillante (119).

De fait, il en fut ainsi, comme devait le confirmer DE FAVEREAU au député BUISSET qui s'était enquis pourquoi l'inspection supérieure de la police marocaine n'avait pas été confiée à un de nos compatriotes:

(...) cette abstention (...) est la conséquence de l'attitude observée par nos délégués à la conférence. Le gouvernement n'avait pas à

(117) A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1906. GÉRARD à ROUVIER, 30 janvier 1906. TACQUIN quitta Tanger le 2 janvier 1906 (A.E.B., Af. 12, DE BUISSET à DE FAVEREAU, 5 janvier 1906); ces déclarations furent publiées dans *L'Etoile Belge* du 26 janvier; dans le même journal du 27 mars suivant, on trouvera un article sur les relations commerciales et maritimes Belgique-Maroc.

(118) B.C.B., t. IV, col. 450 (notice citée sur JOOSTENS).

(119) A.E.F., C.P. Belgique, politique étrangère (relations avec la France), doss. général I, 1897-1907. Au sujet de la conférence elle-même, voy. A. TARDIEU, *La Conférence d'Algésiras* (Paris 1909) et surtout *La Conférence d'Algésiras* (Paris-Nancy 1906).

prendre l'initiative d'une demande et il a jugé que ses délégués ne devaient faire aucune démarche en ce sens.

Au Maroc, après la conférence, notre action devra se borner (...) à la défense de nos intérêts économiques. Pour mieux assurer (...) (ceux-ci) (...), le gouvernement continuera à s'abstenir de toute ingérence dans les questions politiques qui pourraient surgir dans ce pays (120).

Sans beaucoup se soucier des décisions de la conférence qui allait fermer ses portes le 7 avril 1906, le docteur TACQUIN n'était pas resté inactif depuis sa visite à Fez et à Tanger. Le 16 août, au terme d'assez mystérieux pourparlers, il allait tenter une curieuse démarche auprès de la légation d'Allemagne à Bruxelles. Au premier secrétaire, le comte VON OBERNDORFF, il confia qu'il poursuivait avec des capitalistes allemands et belges le projet de fonder une société dont les objectifs étaient une concession de pêcheries sur la côte du Maroc et une ligne de petits bateaux à vapeur entre cette côte et le port d'Anvers. Les fonds réunis dans ce but se révélant insuffisants, TACQUIN sollicitait l'appui financier des Allemands. A la rigueur, il se déclarait même disposé à ne traiter qu'avec eux seuls, en invoquant ses relations personnelles — dont pouvait témoigner le docteur VASSEL, leur agent consulaire à Fez, — avec le sultan ABD-EL-AZIZ (121).

Mais par les rapports que ce même VASSEL avait, on s'en souvient, consacrés en 1904 aux démarches de la mission belge auprès du Maghzen, les Allemands savaient parfaitement que celle-ci avait alors cherché à faire appuyer ses plans de concession par la seule diplomatie française. Aussi VON OBERNDORFF réserva-t-il aux propositions de TACQUIN un accueil poli. Sans prendre la peine de discuter avec le docteur des incidences politiques éventuelles de son plan, le secrétaire répondit assez évasivement qu'il en rendrait compte à l'autorité supérieure. TACQUIN, qui comptait se rendre bientôt aux Canaries, lui laissa l'adresse de son

(120) *Annales parlementaires*, Chambre des Représentants (Bruxelles), séance du 3 avril 1906, p. 1167. Ajoutons qu'en exécution des décisions de la conférence, un ingénieur devait être choisi pour s'occuper des améliorations que le Sultan désirait apporter aux ports marocains, et, à la prière d'ABD-EL-AZIZ, DE BUISSERET avait demandé que DE FAVEREAU fit choix d'un Belge; le ministre se refusa (A.E.B., Af. 12, DE BUISSERET à DE FAVEREAU, 2 mars 1907).

(121) D.A.A., C.P.M., vol. 13, VON OBERNDORFF au secrétaire d'Etat à Berlin, 16 août 1906.

mandataire, Maurice RAHIR, négociant et membre de la Société belge de Géographie à Bruxelles (122).

Alerté par le comte VON WALLWITZ, le chef de la légation de Bruxelles, l'Auswärtiges Amt soumit, selon l'usage, les propositions de TACQUIN au docteur ROSEN, le ministre d'Allemagne à Tanger. Sa réponse fut rapide et formelle: le plan de TACQUIN était en contradiction avec l'article 57 du traité de commerce hispano-marocain du 20 novembre 1861, selon lequel tous les sujets du roi d'Espagne avaient le droit de pêche sur la côte chérifienne. Tout comme DELCASSÉ en avait fait en juin 1904 la pertinente remarque à SAINT-RENÉ TAILLANDIER, cet article excluait que le Maghzen pût accorder aux Belges le monopole qu'ils sollicitaient. Sur un autre plan, les nouvelles n'étaient pas plus favorables pour ceux-ci: le directeur de la puissante compagnie de navigation Oldenbourg-Portugal à Brunswick mettait formellement en doute le succès de la société germano-belge de pêcheries envisagée (124). Le 20 octobre 1906, Berlin invitait sa légation dans notre capitale à remercier TACQUIN de ses propositions, et à lui faire comprendre que l'enquête confidentielle à laquelle elle s'était livrée, lui inspirait des doutes sérieux quant à la possibilité d'obtenir une concession de pêcheries dans des conditions compatibles avec les traités (125).

Déjà, on l'a laissé entendre, le docteur était reparti vers ces régions méridionales — Canaries et littoral des confins marocains et sahariens — où, plusieurs fois, il avait vécu l'exaltante aventure de la recherche et de la découverte (126). Avait-il un mandat? Était-il chargé d'une nouvelle mission et, dans ce cas, par qui? On aimerait beaucoup le savoir. On l'aimerait d'autant plus que, parmi les documents les plus récents que nous ayons pu consulter sur cette affaire, deux surtout nous intriguent vivement.

(122) *Idem.*

(124) D.A.A., C.P.M., vol. 13, Braunschweig 22 septembre 1906.

(125) D.A.A., C.P.M., le secrétaire d'Etat à Berlin au comte N. VON WALLWITZ, 20 octobre 1906.

(126) Si nous en croyons une curieuse correspondance de WALTON, un ancien officier qui avait participé comme lieutenant de la légion belge à la campagne du Mexique (1864-1866), avant de s'installer à Las Palmas, TACQUIN aurait encore tenté (1903?) de mettre sur pied une *Société générale des Pêcheries de l'Atlantique*, mais l'affaire serait tombée faute de capitaux suffisants (A.E.F., série B, c. 50, doss. 3/1905, TALLIEN DE CABARRUS, consul de France à Las Palmas, à ROUVIER, 5 décembre 1905).

L'un est une simple note destinée à DE FAVEREAU et signée par le directeur général du commerce et des consulats, L. CAPELLE:

(...) J'apprends que M. Empain a demandé au comte de Buisseret une entrevue pour l'entretenir de questions confidentielles (127).

L'autre, postérieur de deux semaines, est un message de ce même Edouard EMPAIN au chef de cabinet du Roi, le comte Paul DE BORCHGRAVE D'ALTENA. On croit devoir le citer à peu près en entier tant son contenu paraît surprenant:

Je suis enfin parvenu à organiser la mission d'études pour le Maroc. Je compte qu'elle pourra partir de Marseille pour Gibraltar la semaine prochaine. De Gibraltar, elle se rendra par caboteur à Mogador et de là, par caravane, pour la vallée du Sousse (sic) et Agadir. Je vous serais très obligé de me faire connaître si le Roi n'a pas d'instructions spéciales à me faire donner pour cette mission (...) (128).

Serait-ce le docteur TACQUIN qui, une fois de plus, aurait été chargé de se rendre à Agadir? Ce n'est pas absolument exclu. Quant au but même de la mission d'études, il semble que l'on puisse faire confiance à A.J. WAUTERS, généralement bien informé et en mesure de l'être, lorsqu'il écrira cinq ans plus tard: « c'est la baie d'Agadir et la vallée du Sous qu'il (LÉOPOLD II) chercha à obtenir à bail du Sultan en 1906 » [49, col. 338].

De toute façon, — la lettre d'EMPAIN est là pour le prouver, — le Roi-Souverain, en août 1906, malgré les accords avec la France, l'Angleterre, l'Espagne et l'Allemagne, malgré la conférence d'Algésiras et ses décisions, n'avait pas encore renoncé au « settlement » sur le littoral chérifien, dont il rêvait depuis 1885.

A défaut d'autres documents, aujourd'hui inaccessibles ou trop lointains, il est impossible d'en dire davantage...

* * *

Quelque trente-deux ans plus tard, en août 1938, le président de la Chambre de Commerce belge au Maroc montait à bord du

(127) A.E.B., Af. 12, L. CAPELLE à DE FAVEREAU, 28 juillet 1906. On est assez tenté d'établir un lien entre cette note et le fait qu'à la mi-mai 1906 le cabinet du ministre fit demander « tout le dossier du Maroc à l'occasion de l'affaire des pêcheries, paraît-il » (A.E.B., Af. 12, note d'A. DE BASSOMPIERRE, 18 mai 1906).

(128) A.P.R., doss. Congo 50, doc. 7, EMPAIN à « mon cher comte », 11 août 1906. Isolée de son contexte — car elle est la seule où nous ayons trouvé la preuve de l'intérêt direct d'EMPAIN pour le problème d'Agadir, — cette dépêche nous laisse quelque peu sur notre faim quant aux détails de l'organisation de la mission envisagée...

Mercator, notre navire-école, qui, au départ d'une croisière autour du monde, était amarré dans les eaux de Casablanca.

Quelle surprise pour les officiers, cadets et élèves, ainsi que pour la petite colonie belge, d'apprendre par Paul LEJEUNE que, bien avant l'instauration du protectorat de la France, LÉOPOLD II avait eu l'attention attirée vers le Sud du littoral chérifien. « Il paraîtrait, avait ajouté le chroniqueur à qui l'on doit ce bref récit, que l'un des correspondants du grand Monarque vit encore dans une ville du Sud » (129).

De fait, vivait à cette époque à Mogador un certain docteur Arthur TACQUIN qui habite aujourd'hui Safi, un autre port du royaume du Maroc. En dépit ou à cause de ses quatre-vingt quinze ans — il est né en 1869, — il ne s'est pas décidé encore à révéler ce qu'il a su ou, tout au moins, ce qu'il connaît encore des étonnants projets au Maroc du Souverain de l'Etat indépendant du Congo (130).

Plus préoccupé des recherches scientifiques auxquelles il continue à se livrer depuis plus de soixante-dix ans, que d'histoire, TACQUIN risque d'emporter dans la tombe bien des souvenirs précieux même si l'âge les a colorés de maintes déformations! On nous permettra de le regretter. Le vieux docteur est le seul témoin survivant d'un des épisodes les moins connus — les plus secrets surtout — de la « politique mondiale » de LÉOPOLD II. Avec lui, disparaîtra un jour ou l'autre la seule chance qui reste, croyons-nous, d'apporter certaines précisions au récit que l'on a cherché à en faire ici.

(129) J. GERS, *La croisière du Mercator*. Casablanca ou le miracle français, dans *Le Soir* (Bruxelles), 12 septembre 1938.

(130) On a suggéré plus avant combien, à cet égard, avaient été décevants nos entretiens de 1957 avec TACQUIN, ainsi que la consultation des notes fort incomplètes et rédigées très longtemps après, qu'il a confiées aux A.E.B. (doss. pers. 53 d'A. TACQUIN). Cfr aussi A. DUCHESNE: Promoteur avec Adrien de Gerlache de l'expédition de la « Belgica » au Pôle Sud (1897-1899), le docteur A. Tacquin vit encore, dans la revue *Pallas* (Bruxelles) juin 1965.

III. — A LA RECHERCHE D'UN ETABLISSEMENT AU MAROC ESPAGNOL

1. *Léopold II et Eugène Etienne*

Aux accords du 8 avril 1904 qui écartaient du Maroc toute entreprise britannique qui eût pu par avance neutraliser la politique des « mains libres » de la France, avait succédé, on l'a dit, une convention franco-espagnole signée le 7 octobre 1904. Les deux partenaires précisaient leurs droits respectifs, garantissaient leurs intérêts au Maroc et affirmaient leur attachement à son intégrité tout en faisant des arrangements secrets pour son partage (1). LÉOPOLD II, pour qui les résultats négatifs de la mission belge à Fez en 1904 n'avaient pas sonné le glas de toute espérance, était prêt, une fois de plus si nécessaire, à changer son fusil d'épaule. Pourquoi ne pas tenter quelque chose du côté de l'Espagne en mettant au préalable la France dans son jeu ?

Qui, dans cette perspective, pourrait mieux lui valoir un certain soutien français que cet ami de l'Etat indépendant du Congo qu'était devenu Eugène ETIENNE ? Député d'Oran, sa ville natale, ETIENNE avait, comme sous-secrétaire d'Etat à la Marine et aux Colonies, suivi le développement de maintes questions intéressant l'Afrique. Depuis 1887, il portait un intérêt particulier à l'évolution de l'œuvre qu'y poursuivait le roi des Belges (2). Devenu chef du groupe colonial de la Chambre, ETIENNE ne devait pas tarder à avouer que la plupart des préventions qu'il nourrissait contre elle à l'époque de l'accord anglo-congolais de

(1) *Revue française de l'Etranger et des Colonies et Exploration. Gazette géographique* (Paris), t. XXIX, 1904, pp. 257-273 et 625-630, et *Documents diplomatiques français (1871-1914)*, 8^e série, t. V, (Paris 1934).

(2) R. VILLOT, Eugène Etienne (1844-1921) (Oran 1951), et surtout: Eugène Etienne. Son œuvre coloniale, algérienne et politique (1881-1906). Discours et écrits divers réunis et édités par *La Dépêche coloniale* (2 vol., Paris 1907).

mai 1894 sur le Nil, avait fait place à de l'admiration (3). Ses sentiments au sujet du projet d'annexion à la Belgique s'étaient affirmés plus clairement encore en 1901, dans une lettre qui avait calmé l'excitation d'une partie de l'opinion en France:

Il y a plus de dix ans que ... l'Etat indépendant, c'est le Congo belge; belge, il l'est jusqu'aux moelles! (4)

Redevenu vice-président de la Chambre en 1902-1904 (il l'avait été en 1894-1895), il présidait de surcroît le Comité du Maroc qu'il avait contribué à fonder en 1903 et collaborait volontiers à ses publications.

Il ne paraît pas que LÉOPOLD II ait eu l'occasion de rencontrer ETIENNE avant son entrée dans le Cabinet ROUVIER comme ministre de l'Intérieur, en janvier 1905. On est en droit de se demander si les travaux préalables d'approche n'ont pas été l'œuvre du chevalier Edmond CARTON DE WIART, l'un des secrétaires du Congrès international colonial de Bruxelles en août 1897, devenu en 1901 celui du Roi, et dont le mémoire sur les grandes compagnies coloniales à charte en Angleterre avait été préfacé en 1898 par ETIENNE? Dans tous les cas, on sait par le colonel LIEBRECHTS qui remplissait les fonctions de secrétaire général du département congolais de l'Intérieur, que

M. Etienne, le grand colonial (...) était en relations suivies avec le Roi (5).

Il en était de même d'un de ses collaborateurs, Jean-Paul TROUILLET, qui s'occupait avec une compétence reconnue des questions coloniales auxquelles il avait du reste consacré un livre. Fondateur et rédacteur de plusieurs journaux, TROUILLET était directeur de *La Dépêche coloniale* et de son supplément bimensuel: *La Dépêche coloniale illustrée*, deux des organes les plus autorisés en matière de politique et d'affaires coloniales (6).

Grâce à l'excellent motif que fournissait la visite de l'exposition universelle de Liège, les occasions de se rencontrer furent

(3) Th. HEYSE, Correspondance Léopold II—Janssens dans *Bull. I.R.C.B.*, XXIV, 1953, fasc. 2, p. 486, et *La Belgique coloniale*, III, 1898, p. 117.

(4) E. ETIENNE à P. BOURDARIE dans *La Dépêche coloniale* de 1901. Cfr *La Belgique coloniale*, VI, 1901, pp. 338-339.

(5) Ch. LIEBRECHTS, Léopold II fondateur d'Empire, p. 322 (Bruxelles 1932).

(6) C.E. CURINIER, Dictionnaire national des Contemporains, t. IV, pp. 123-124 (Paris s.d.), et Les Archives biographiques contemporaines. Revue mensuelle des hommes et des œuvres, t. II, p. 136 (Paris s.d.).

fréquentes en 1905. Le 28 juin, TROUILLET repassa par Bruxelles et eut avec LIEBRECHTS un entretien au sujet du Maroc. Peu après, LÉOPOLD II lui-même se déclarait d'accord pour accepter l'invitation d'ABD-EL-AZIZ à se rendre à sa cour; il n'attendait dans cette perspective que l'acceptation de la France. Le moment n'était pas bien choisi pour ce voyage auquel le Roi finit par renoncer (7). Le 6 octobre, celui-ci reçut encore ETIENNE lui-même et lui offrit, le lendemain, un dîner de gala auquel participèrent TROUILLET et LIEBRECHTS ainsi que des ministres et plusieurs fonctionnaires de l'administration centrale de l'Etat indépendant du Congo (8). Si nous en croyons l'article souvent cité du *Patriote* (24 août 1907) — qui constitue notre unique source à cet égard, mais dont A.J. WAUTERS garantit la véracité des détails, — au cours de ce dîner du 7 octobre,

(...) une entente s'établit entre la poire et le fromage. Il fut décidé qu'avant de recommencer les négociations quant à l'entreprise marocaine (du Roi), on attendrait les résultats de la conférence d'Algésiras.

2. *Le Roi s'abouche avec un conseiller de l'Anti-Sultan*

L'informateur de l'organe conservateur ajoutait qu'en attendant les décisions de la conférence qui se tiendrait du 16 janvier au 7 avril 1906 au bord du détroit de Gibraltar, LÉOPOLD II et ses invités convinrent de certaines précautions comme gages de la future réussite de leur plan:

On voulait surtout avoir un homme sur place au Maroc. Et c'est pourquoi l'on songea au déserteur Delbrel, qui faisait beaucoup parler de lui en ce moment, en sa qualité de chef d'état-major du Roghi et qui paraissait un personnage influent destiné peut-être à un brillant avenir (...) (9).

(7) D'AGIMONT [3], pp. 44 et 78. Dans une lettre du 26 au Roi, absent de Bruxelles, LIEBRECHTS expliquait: « le mécontentement à Paris provenait de ce que la Belgique avait répondu affirmativement et la première à la circulaire allemande demandant que la question du Maroc soit réglée par une conférence internationale ». Probablement y a-t-il un rapport entre ce mécontentement et la renonciation du Roi à son voyage à Fez (A.E.B., Af. 12, CARTON DE WIART à DE FAVEREAU, 10 juillet 1905).

(8) *Le Mouvement géographique*, 1906, col. 491 et 507-508, et surtout D'AGIMONT [3], pp. 44 et 78.

(9) *Le Patriote*, 24 août 1907.

Le rôle que Gabriel DELBREL a joué dans cette affaire, commande que l'on fasse connaissance avec sa personnalité restée mystérieuse par plus d'un aspect. Agé de dix-neuf ans, il avait quitté Paris en septembre 1890 pour tenter fortune en Algérie. Des commerçants d'Oran le mirent en relation avec des notables du Dahra marocain. Il partit pour Oudjda et arriva à Fez où le sultan MOULAY HASSAN le prit à sa cour et lui confia plusieurs missions, avant de le décider en 1893 à l'accompagner dans son expédition au Tafilalet, le berceau de la dynastie. DELBREL en rapporta en 1894 les relevés topographiques des célèbres oasis et le thème d'une conférence pour la Société de Géographie de Paris. Retourné au Maroc, il releva les sources des fleuves et poursuivit ses explorations. Le Sultan l'envoya à Marrakech avec son fils aîné, MOULAY MOHAMMED. Puis, il lui fit donner des leçons d'aquarelle à son cadet: ABD-EL-AZIZ qui, monté sur le trône au décès de MOULAY HASSAN, garda DELBREL auprès de lui jusqu'en 1898. Chargé d'enquêtes diverses au Maroc, tantôt par le gouverneur de l'Algérie, tantôt par l'autorité militaire, le jeune explorateur avait à peine regagné la cour chérifienne qu'un arrêté d'expulsion était pris contre lui par la légation de France, le 5 septembre 1901. Le gouverneur REVOIL lui permit de rentrer au Maroc afin de négocier avec le Maghzen l'autorisation d'établir des centres commerciaux sur la frontière algérienne (10).

Eclata alors la révolte de Taza dans le Maroc oriental, entre Fez et l'Oranie. DELBREL se laissa convaincre, paraît-il, que c'était son ancien compagnon MOULAY MOHAMMED, le fils aîné du défunt sultan supplanté par son frère cadet, qui donnait le signal de l'insurrection, et il accourut. En réalité, le personnage qui avait usurpé cette identité à la faveur d'une ressemblance étrange, était de basse extraction. Le *rogbi* (rogui), c'est-à-dire

(10) Avant-propos à: G. DELBREL, Notes sur le Tafilalet, dans le *Bull. de la Société de Géographie* (Paris), 7^e série, vol. 15, 1894, pp. 199-227, et comptes rendus des séances de la même société: même bulletin, 1894, pp. 65-66, 143 et 358. De G. DELBREL encore: De Fez à l'Oranie à travers le pays des Ghiata, dans *La Géographie*, *Bull. de la Société de Géographie* (Paris), t. II, 2^e semestre 1900, pp. 167 à 182. Cfr J. DU TAILLIS [11], pp. 60-62, F.O.99/413: rapports de sir NICOLSON, ministre britannique à Tanger, au marquis DE LANSDOWNE, 5 février, 14 mars et 26 novembre 1904, et A.E.F., série B, c. 33, doss. 4, 1897-1899, et c. 50, doss. 1, 1899-1901, etc.

le brigand pour les uns, *Sidna*, c'est-à-dire le seigneur pour les autres, ou encore le « prétendant » comme l'appelaient les étrangers, fut d'abord connu sous son nom d'OMAR EZ ZERHOUNI ou, plus exactement, DJILALI. Un faux avait mis fin à sa carrière de secrétaire à la Cour et, pour mieux gagner sa vie, il avait quitté en 1901 le caïd des Beni M'Tir dont il était devenu le scribe. Ses tours de prestidigitacion, sa parole astucieuse et ses talents d'escroc l'avaient rapidement entouré d'une sorte de prestige religieux auquel concourait même l'ânesse qui l'accompagnait, d'où son surnom de BOU HAMARA (l'homme ou le père à l'ânesse). Ultime transformation: il prétendit un jour être MOULAY MOHAMMED et réussit, au milieu de 1902, à se faire reconnaître comme sultan dans la région de Taza (11).

C'est au moment où son prestige atteignait l'apogée — il venait de remporter une victoire sur les forces régulières d'ABDEL-AZIZ, — que Gabriel DELBREL s'attacha à sa fortune. A ses côtés, il joua pendant plusieurs années un rôle important, bien qu'assez louche, en qualité de conseiller politique et militaire (12). A sa cause, l'aventurier français rendit les services les plus signalés et en fut récompensé par la plus entière confiance. Vêtu du burnous blanc et de cafetans oranges, il assumait la direction du camp du « prétendant » — un ensemble de deux mille tentes — à Charrar-el-Aïoun d'abord, puis à Selouan à quelques kilomètres du presidio espagnol de Melilla.

Après avoir fait connaissance avec le conseiller de l'antisultan, revenons-en à présent aux révélations du *Patriote* concer-

(11) B.W. HARRIS [13], pp. 64-65 et 108-110, et surtout Ed. MALDONADO, *El Rogui* (Tetouan 1949), ainsi que DU TAILLIS [11], pp. 75-78, et SAINT-AULAIRE [30], pp. 67-69.

(12) PRINET, chargé d'affaires de France à Berlin, au ministre des Affaires étrangères T. DELCASSÉ, 3 décembre 1904 (*Documents diplomatiques français*, 2^e série, t. V, p. 559, doc. n° 465). DELBREL méritait-il, par ailleurs, l'épithète de *déserteur* que lui décoche l'auteur de l'article du *Patriote* auquel nous continuons à nous référer? Faute d'avoir trouvé au Service historique de l'Armée à Vincennes un élément positif à cet égard, nous devons faire confiance à DELBREL lorsqu'il raconte en 1894 avoir trouvé au Maroc « l'ordre de regagner la France pour accomplir son temps de service ». Cet ordre, il paraît l'avoir suivi sans retard: « les fatigues de ce long voyage ayant ébranlé sa santé », on le retrouve quelques jours après son débarquement à Marseille, en janvier 1894, en traitement au Val-de-Grâce, l'hôpital militaire de Paris. Pour avoir répondu vers 22 ou 23 ans seulement à l'appel de milice, l'explorateur n'en paraît pas moins avoir fait alors son service soit en métropole soit en Algérie (*Bull. Société de Géographie* de Paris, 7^e série, vol. 15, 1894, pp. 65-66).

nant l'entente qui se serait établie entre LÉOPOLD II et le ministre français ETIENNE au cours de leurs entretiens d'octobre 1905 au Palais de Bruxelles. Révélations qui paraissent correspondre en gros à la réalité, mais dont certaines précisions se révéleront inexactes tandis que d'autres ne reflètent sans doute qu'un stade préliminaire du plan en cause. Sur celui-ci, on ne possède d'ailleurs que des bribes de renseignements: quelques fugitives lueurs projetées par l'un ou l'autre document échappé par hasard à la destruction, ou par un article de presse. Beaucoup peut en être deviné sans que, pour autant, le champ de l'hypothèse s'en trouve réduit! De toute façon et en dépit de la caution d'A.J. WAUTERS, le scepticisme paraît l'attitude la plus justifiée lorsque le correspondant du journal bruxellois écrit:

(...) Le roi LÉOPOLD a de grands intérêts au Maroc. Il a acheté une concession considérable sur les rives du (...) Sebou, la rivière qui baigne Fez, et il rêve d'y établir une vaste entreprise. Il a intéressé dans cette affaire M. ETIENNE, l'ex-collaborateur de GAMBETTA (...). Parmi ceux qui y sont également intéressés figure le déserteur français DELBREL, qui fut ou qui est encore le conseiller ou le chef d'Etat-major du Roghi (...).

La suite des révélations du *Patriote* nous fait pénétrer dans le domaine du sensationnel:

Léopold II a fait appeler M. Delbrel à Bruxelles. Il y est venu et il descendit à l'hôtel Mengelle. Plusieurs fois, il se rendit au château de Laeken. Pour venir d'Espagne en Belgique, il lui avait fallu (...) un sauf-conduit délivré par M. ETIENNE (...), encore alors ministre de la Guerre (...).

Mais, à la suite d'indiscrétions commises par DELBREL — assez exubérant de nature et, de surcroît, grisé par tant d'honneurs, — le gouvernement français aurait ouvert une enquête :

(...) M. Etienne reçut sur ses ongles. Comme, à ce moment, il tenait plus à sa situation politique en France qu'à l'amitié du souverain du Congo (...), il lâcha la partie. A dater de ce moment, et par la faute de ce hâbleur de sous-Roghi, l'influence de la France échappa à l'Etat du Congo (13).

(13) *Le Patriote* des 22 et 24 août 1907. Trois remarques s'imposent. Une erreur s'est glissée dans cet article et sera rectifiée dans celui du surlendemain: ce n'est pas sur les rives du Sebou que LÉOPOLD II avait acheté une concession, mais il aurait voulu en obtenir une à bail dans le Sous, beaucoup plus au Sud! A Bruxelles et à Madrid, la présence de DELBREL pendant l'été 1906 est confirmée dans un article du *Petit Bleu* du 27 juillet: « Les entreprises belges au

3. Vers la création d'un syndicat hispano-belge au Riff ?

Pour comprendre la présence un peu inattendue de DELBREL à Madrid au moment où lui parvint l'invitation du Roi à venir le voir à Bruxelles, il faut retourner quelques mois en arrière. Dès la fin de 1904, l'organe allemand *Die Post* avait associé le nom de l'aventurier aux « menées surnoisées » que, selon lui, la France excitait du côté du Riff. A quelques kilomètres de Melilla, DELBREL aurait fait venir des colons de son pays, acquis des territoires et manifesté l'intention d'établir des factoreries dans le but d'accaparer le commerce d'exportation et d'importation au détriment du port espagnol. D'après la même source, des menées analogues se poursuivaient sur la rive située en face des îles Zaffarines. Plus à l'intérieur, des mines avaient même été mises en exploitation au moyen de capitaux français (14).

Sans être complètement véridique, l'information reposait sur quelques données exactes. Au Sud-Est de Melilla, le long du territoire compris entre le cap de l'Eau et la presqu'île de Melilla, s'étend la lagune de la Mar Chica — « la petite mer » — assez profonde dans sa partie occidentale au pied du mont Atalayoun, mais presque complètement desséchée et transformée en *sebkha* aux abords de la Restinga et du pays des Kibdana. Isolé de l'Est et du Sud par la Mar Chica, le territoire de Melilla n'a qu'une seule vue sur l'intérieur du Maroc. C'est la plaine étroite qui, par Nador, descend directement vers le Sud et vient déboucher sur la vallée du Selouan, en passant au pied de la kasba Selouan où le Prétendant avait, nous le savons, établi son camp. Des pourparlers furent engagés avec lui pour la con-

Maroc ». L'influence d'ETIENNE se manifestait si énergiquement alors au profit du Congo léopoldien — au sein du Cabinet SARRIEN — que G. CLÉMENCEAU, ministre de l'Intérieur, voyait en elle le seul obstacle à un partage entre la France et l'Angleterre (Extrait d'une note de A.H. BAERTS pour le Roi, 12 juillet 1906, analysée par le P. CHARLES dans son rapport sur le dossier Baerts-Léopold II des archives de l'I.R.C.B. in *Bull. I.R.C.B.*, XXV, 1954, 2^e fasc., pp. 554-555). Les imprudences verbales de DELBREL paraissent avoir compromis ETIENNE aux yeux de certains collègues: suffisaient-elles à expliquer son prochain départ que CLÉMENCEAU, pour sa part, semblait vivement souhaiter? Aucune trace n'a pu en être retrouvée par nous dans la correspondance d'E. ETIENNE (département des manuscrits de la Bibliothèque nationale à Paris, n^o 24.327).

(14) PRINET, chargé d'affaires de France à Berlin, à DELCASSÉ, 3 décembre 1904 (*Documents diplomatiques français*, 2^e série, t. V, p. 559, doc. n^o 465).

cession des riches mines de fer et de plomb que recèle cette région: les mines des Beni bou Ifrou. Pour les exploiter, deux compagnies s'étaient formées qui obtinrent du Rogui leurs concessions originelles. La première en date fut la *Compania del Norte Africano*, constituée à Madrid, qui n'avait d'espagnol que son président: D. Antonio Garcia ALIX, et dont les capitaux étaient en majorité français; elle était appuyée résolument par le groupe colonial français « avec en tête M. ETIENNE et d'autres personnalités en résidence à Madrid » (15). La seconde société, la *Compania Española de Minas del Rif*, pour l'exploitation des mines de fer, comptait le comte DE ROMANONES, ancien ministre libéral, et n'était pas purement espagnole: les capitaux allemands y étaient, paraît-il, considérables. Pendant que les deux groupes financiers envisageaient la construction de voies ferrées parallèles — sous la protection des autorités espagnoles, — pour relier les gisements de minerais à la mer, DELBREL commençait la réalisation de son plan et édifiait au bord de la Mar Chica une sorte de factorerie ou plutôt de dépôt d'armes pour le ravitaillement des troupes du Rogui, grâce à la contrebande toujours si active en cet endroit (16). C'est dire que la ville projetée de Mohammedia — du nom du Prétendant qui y avait établi sa mahalla, — attirait déjà des aventuriers qui offraient au Rogui des marchandises dont beaucoup étaient d'origine douteuse et de qualité contestable, particulièrement les armes venues pour une part de Belgique (17).

Précisément, on commençait à parler souvent de Belges à propos de ce que les autorités françaises, pour leur part, affirmaient être une entreprise privée dont elles se désintéressaient, n'ayant aucune influence à exercer sur elle. Ne s'agissait-il pas

(15) G. DEMANCHE, Conflit hispano-riffain, dans *Revue française de l'Etranger et des Colonies...*, t. XXXIV, 1909, pp. 429-444, et l'article anonyme: La question des mines de Melilla, *même revue*, même tome, pp. 670-671. Voy. également les rubriques « Melilla » et « Mar-Chica » signées par G. TREFFEL dans le *Larousse mensuel illustré* de mai 1908, p. 224, et d'avril 1910, pp. 675-676.

(16) *Larousse mensuel illustré* (art. sur la Mar-Chica), n° 15, mai 1908, p. 244, et J. RODES (rédacteur au journal *L'Eclair* de Paris), L'incident de la Mar-Chica, dans *l'Illustration* de Paris, 24 février 1906, p. 120, avec plusieurs photographies dont celle de G. DELBREL, « chef d'état-major du prétendant »!

(17) « Le prétendant est alimenté uniquement par des contrebandiers belges (...) » (P. BARRÉ, Melilla et les présides espagnols, dans *Revue française de l'Etranger et des Colonies...*, t. XXXIII, 1908, p. 581).

d'une sorte de « flibusterie » contre laquelle seul le Sultan du Maroc avait à sévir? (18). A peine la conférence d'Algésiras venait-elle de s'ouvrir que la presse espagnole publiait des télégrammes annonçant que la factorerie de Mar Chica venait d'être cédée pour la somme de quinze millions de francs à un groupe de capitalistes belges présidé par le colonel THYS. Les dépêches ajoutaient que

(...) les deux groupes financiers français et belge se sont mis d'accord avec le Roghi qui rêve de constituer un Etat indépendant sous le protectorat franco-belge (...). Le drapeau belge a été arboré sur la factorerie (19).

On comprend l'embarras dans lequel cette nouvelle devait plonger les deux délégués de notre pays à Algésiras. Que répondre aux questions qui fusaient de toutes parts? Les représentants de l'Espagne et du Maroc n'étaient pas les moins émus. On eût tôt fait de les rassurer. Le colonel THYS venait de déclarer formellement n'avoir jamais eu d'intérêt dans quelque partie que ce fût de l'empire chérifien, et la direction politique de notre département des Affaires étrangères ne possédait aucun dossier, aucun rapport non plus du comte DE BUISSERET au sujet d'une société franco-belge qui aurait été établie à la Mar Chica (20). Le journal *Le XX^e Siècle* qui avait été des premiers à annoncer sous un grand titre: « Le drapeau belge à Mar Chica » (21), recueillit à Tanger des échos teintés de plus de scepticisme:

(...) La nouvelle de la cession ... à une compagnie belge ... ne paraît pas sérieuse (...). On donne ici comme plus certaine la vente des établissements de Port-Say, à la frontière algérienne, à une compagnie belge qui aurait versé un acompte d'un million à leur propriétaire, M. Louis Say (22).

(18) *Le Journal des Débats* (Paris), 18 février 1906.

(19) Télégramme chiffré et dépêche de JOOSTENS à DE FAVEREAU, Algésiras 20 janvier 1906. JOOSTENS, rappelons-le, avait été désigné par LÉOPOLD II personnellement pour représenter la Belgique à la conférence (A.E.B., Af. 12, note d'A. DE BASSOMPIERRE du 12 octobre 1905).

(20) A.E.B., Af. 12, télégramme chiffré et non daté à JOOSTENS. Assez mystérieuse nous paraît l'apostille du ministre des Affaires étrangères (23 janvier 1906) sur un document traitant de la question: « Il me semble préférable de ne plus parler *pour le moment* de cette affaire »!

(21) 21 janvier 1906 (« La question marocaine »).

(22) 23 janvier 1906 (d'après une correspondance de Tanger à *L'Echo de Paris*). Louis SAY avait dirigé plusieurs missions françaises au Maroc et publié leurs comptes rendus en 1887 et 1888 (MIRÈGE [21], t. I, p. 166; et F. LLABADOR, Port-Say et son fondateur, Oran, 1954).

De son côté, Baudouin DE LICHTERVELDE — qui remplaçait à la tête de notre légation de Tanger le comte DE BUISSET parti pour Algésiras, — tentait de faire la lumière sur ces points, tout en reconnaissant qu'il ne disposait sur place d'aucun élément d'information directe. Personne n'avait pu lui affirmer que le pavillon rouge, jaune et noir avait été réellement hissé sur la factorerie. On citait, bien sûr, des noms et, parmi eux, ceux du colonel Albert THYS et du financier Edouard EMPAIN, mais le diplomate suggérait que ces deux personnalités avaient trop habitué le monde

(...) à agir sous couvert pour qu'on puisse croire qu'ils veuillent déployer un drapeau ne leur assurant aucune protection sur la côte du Riff.

Pour sa part, il considérait comme seule sérieuse l'hypothèse qu'il s'agissait à Mar Chica d'un

(...) dépôt de vivres, d'armes et de munitions fondé par des sujets français parmi lesquels se trouverait un Belge, et destiné à venir en aide au Roghi en insurrection contre le Sultan (23).

Quelques semaines plus tard, DE LICHTERVELDE confirmait à Bruxelles que notre pavillon n'avait pas été arboré à Mar Chica. M. SAY, lui, fondateur de la factorerie et de la future « ville » de Mohammedia, s'était mis en rapport avec des Belges afin de trouver le capital nécessaire pour continuer ses opérations. Un compatriote était effectivement sur place: M. BRION, représentant d'une firme liégeoise qui cherchait à se faire payer par le Roghi les 1 200 fusils, les 2 canons et les 640 000 cartouches qu'elle avait embarqués pour lui à Anvers (24).

Quant à Gabriel DELBREL, on affirmait qu'il négociait alors avec des Français résidant à Melilla l'échange d'armes et de

(23) A.E.B., Af. 12, DE LICHTERVELDE à DE FAVEREAU, Tanger 4 février 1906. Nous ignorons si un rapprochement doit être établi, à propos d'EMPAIN, avec le dernier paragraphe de la note de Léon CAPELLE destinée à DE FAVEREAU, 28 juillet 1906: « ... J'apprends que M. EMPAIN a demandé au comte DE BUISSET une entrevue pour l'entretenir de questions confidentielles » (A.E.B., Af. 12). Quant à THYS, on sait de manière formelle qu'il ne possédait pas d'intérêts au Maroc et ne voulut jamais s'y laisser entraîner par les suggestions royales (A. THYS, Devons-nous coloniser au Congo et comment devons-nous le faire? dans *Bulletin trimestriel de l'Association des Licenciés sortis de l'Université de Liège*, janvier 1913, p. 9, et L'œuvre africaine du roi Léopold II, dans *Bull. Société royale de Géographie d'Anvers*, 1912, 4e fasc., pp. 11-12). A l'époque qui nous occupe, THYS était de surcroît brouillé avec LÉOPOLD II à cause de la politique domaniale imposée par lui au Congo.

(24) A.E.B., Af. 12, B. DE LICHTERVELDE à DE FAVEREAU, Tanger 21 mars 1906.

munitions pour le Roghi, outre un prêt important, contre la concession de toute la région entre le presidio et la frontière algérienne. Ce dont le gouverneur militaire de Melilla avait pris ombrage: l'expulsion de DELBREL eut effectivement lieu à l'issue d'un banquet que lui avaient offert ses compatriotes (25). En février 1906, le bruit s'accrédita que des Belges avaient traité l'affaire avec DELBREL et « acquis du prétendant des droits sur de grands terrains situés dans l'intérieur du Riff ». Aucune confirmation, nous le savons, ne put en être obtenue par notre légation à Tanger, mais quelqu'un d'aussi bien informé que Ed. DÉCHAUD, secrétaire de la Chambre de Commerce d'Oran et correspondant de l'Institut colonial de Bordeaux, en fut persuadé et sa conviction partagée par d'autres en 1908 encore (26).

En juillet 1906, en tout cas, on put lire en première page du *Petit Bleu*, sous le titre suggestif « Les entreprises hispano-belges au Maroc », une correspondance particulière de Madrid :

J'ai pu m'entretenir ici avec M. Delbrel (...). (Il) a confirmé que son voyage à Madrid avait trait à la formation d'un syndicat hispano-belge pour l'exploitation de la factorerie de Mar Chica, la construction de chemins de fer, l'établissement de services de vapeurs et l'exploitation des mines dans l'empire chérifien.

En septembre de la même année, des journaux français reprisent et confirmèrent cette information. Le correspondant de l'un d'eux à Madrid précisa que

(...) A Melilla, on continue à se préoccuper (...) de la fameuse question de la factorerie de Marchica, entrée, semble-t-il, dans une phase nouvelle(...). Lors de son dernier voyage en Europe, M. Delbrel, lieutenant du prétendant, s'est abouché avec certains personnages espagnols naguère ses détracteurs, pour la constitution d'un syndicat hispano-belge en vue d'exploiter la factorerie, mais les récentes défaites du Roghi nuiront sans doute à ce projet (27).

(25) *Journal des Débats*, 3 septembre 1905 et 4 février 1906; *The Times* (Londres), 12 février 1906 (correspondance envoyée de Tanger par W.B. HARRIS, l'auteur de [13]), etc. Dans *L'Echo d'Oran* et surtout dans *Le Maroc Français* (notamment le 1^{er} octobre 1905), Delbrel avait prôné une politique de soutien du Roghi par la France !

(26) P. BARRÉ, article cité de la *Revue française de l'Etranger et des Colonies*, 1908, p. 583, ainsi que les Lettres d'Algésiras de Rob. DE CAIX dans *Le Journal des Débats*, 4 février 1906. Sur DÉCHAUD, voy. MIÈGE [21], t. I, pp. 97-98 et 189, ainsi que sa propre brochure: *L'Espagne au Maroc, Melilla et les presidios* (Paris 1908).

(27) *Le Petit Bleu*, 27 juillet 1906; *Le Journal des Débats*, 14 septembre 1906 (« Lettre d'Espagne. L'Espagne au Maroc »).

On s'en souciait aussi ailleurs, en particulier à Bruxelles et à Paris. Rue de la Loi, une certaine inquiétude régnait, en tout cas un malaise, dans la perspective d'un prochain règlement de comptes dans le Nord du Maroc :

La compagnie (de Mar Chica) paraît être de connivence avec le prétendant, elle se prépare à partir en guerre contre le Sultan. Va-t-elle arborer le pavillon belge sur le fort? Ces singuliers agissements nous ménageront probablement des difficultés internationales (28).

Peu après, dans une conversation officieuse il est vrai, le ministre de France entretenait le secrétaire général du département, à la fois de la factorerie et de l'agent français du Roghi qui était alors, avait-il ajouté, en Belgique. GÉRARD avait demandé si le gouvernement belge ne pourrait mettre en garde les fabricants d'armes de Liège contre les « tentatives d'achat d'armes pour le Maroc » (29).

En fait, les inquiétudes des milieux politiques belges et français étaient sans objet réel. Le prétendant dont les troupes avaient été battues à diverses reprises aux environs de Taza, fut finalement trahi et livré à l'armée régulière marocaine en août 1908. Transporté à Fez dans une caisse à claire-voie placée sur le dos d'un chameau, il sera dévoré par les fauves (en dépit des adjurations du corps diplomatique) sur l'ordre de MOULAY HAFID qui avait remplacé son frère ABD-EL-AZIZ sur le trône des Chérifs. Dans la catastrophe, le Roghi avait entraîné ceux qui s'étaient attachés à sa fortune et probablement aussi son conseiller DELBREL dont on ignore désormais tout (30). Les Espagnols s'empressèrent, dès février 1908, d'occuper Mar Chica et sa prétendue factorerie. Si nous en croyons le témoignage déjà invoqué de DÉCHAUD, les « accords » très réels que le rebelle avait conclus avec les Belges au sujet de « grands terrains situés

(28) A.E.B., Af. 12, note de CAPELLE pour DE FAVEREAU, 28 juillet 1906.

(29) A.E.B., Af. 12, VANDER ELST à DE FAVEREAU, 11 août 1906. Dans l'entretien, il avait été question de DELBREL dont le secrétaire général n'avait du reste pas bien retenu le nom: « Delbar? ». D'autre part, VANDER ELST avait eu l'impression que GÉRARD n'avait pas reçu d'instructions du Quai d'Orsay à ce sujet.

(30) Ed MALDONADO, El Rogui (Tetouan 1949). — De DELBREL, ni le professeur J.L. MIÈGE, ni la Société de Géographie de Paris ni le Bureau d'études et d'informations marocaines de cette capitale n'ont pu nous dire davantage.

dans l'intérieur du Riff », avaient déjà été rompus depuis un certain temps (31).

Qu'advint-il du syndicat hispano-belge dont DELBREL avait entretenu *Le Petit Bleu* ? Restait-il à l'état de simple projet ? Ou connut-il un début de réalisation avant l'occupation de Mar Chica par les Espagnols, ou même après ? Dans quelle mesure l'aventurier français avait-il été trahi par l'exubérance de sa nature, par une trop grande confiance aussi dans l'étoile du Roghi, lorsqu'il avait déclaré à Madrid en juillet 1906 :

Les Belges (...) avaient depuis longtemps le désir de lancer des entreprises de ce genre dans le Riff, mais le résultat défavorable de la tentative faite (...) les a incités à associer à leurs affaires les capitaux espagnols (...). La compagnie qui se constitue et qui aura à sa tête un éminent ingénieur belge exploitera les richesses minières du Riff, établira une voie ferrée et favorisera les communications maritimes avec Melilla (32).

Quoi qu'on puisse en penser, le correspondant à Bruxelles d'un journal anversoïse avait peu après diffusé une nouvelle qu'on est bien tenté de rapprocher du séjour que DELBREL faisait, au même moment, dans notre capitale :

Le roi des Belges serait intéressé dans une société qui vient d'être créée (...) au capital de trois milliards et ayant pour but d'entreprendre de grosses affaires au Maroc, avec le concours de quelques banquiers espagnols (33).

S'agissait-il d'un « canard » ou d'une information qui devait se révéler exacte ? Dans cette dernière hypothèse, un rapport quelconque existait-il entre la société en cause et le syndicat espagnol des mines du Riff : la *Compania Española de Minas del Rif* dont on a parlé plus haut et qui avait à sa tête le comte DE ROMANONES déjà cité, ainsi que les banquiers FERNANDEZ de Madrid, GUELL de Barcelone et MACPHERSON de Cadix ? (34). Nous l'ignorons. C'est dommage, car l'occasion

(31) Dès juin 1907, il semble qu'à l'instigation de DELBREL lui-même le gouvernement de Madrid achetait et faisait acheter par ses nationaux le plus de terrains possible. (A.E.F., série B, c. 46, SAINT-AULAIRE à ROUVIER, 20 juin 1907, et P. BARRÉ, Melilla et les presidios espagnols, dans *Revue française de l'Etranger et des Colonies...*, t. XXXIII, 1908, p. 583).

(32) *Le Petit Bleu* (Bruxelles), 27 juillet 1906.

(33) *La Presse* (Paris), 24 août 1906.

(34) P. BARRÉ, article cité de la *Revue française de l'Etranger et des Colonies*, t. XXXIII, 1908, p. 583.

aurait peut-être été donnée ainsi de vérifier le bien-fondé d'une affirmation assez énigmatique de A.J. WAUTERS, savoir qu'aux environs de 1906 la Fondation de la Couronne subsidiait des missions en vue d'« acquisitions territoriales au Maroc », et que le caoutchouc du Congo fournissait à LÉOPOLD II les moyens financiers nécessaires « pour mettre sur pied des affaires en Chine et au Maroc »! [48, pp. 308 et 390]

Peut-être un heureux hasard — il en est tant dans le cours des recherches historiques ! — permettra-t-il un jour, à d'autres ou à nous-même, d'y voir un peu plus clair.

CONCLUSION

Ainsi, après diverses tentatives menées avec autant de persévérance que d'ingéniosité, LÉOPOLD II dut finalement renoncer à acquérir au Maroc les concessions et l'établissement auxquels il songeait depuis 1885. A moins de deux ans de l'annexion à la Belgique de l'Etat indépendant du Congo, son fondateur se vit forcé de tirer les conséquences de l'acte international qui venait d'être signé à Algésiras.

Le rêve si obstinément poursuivi d'un « settlement » congolais qui aurait remplacé l'escale — en terre espagnole — de Las Palmas ou de Ténériffe pour les bateaux de la ligne du Congo, resterait un projet irréalisé parmi les centaines que conçut le Roi. Car nous sommes enclin à penser que ce fut là, en fin de compte, la principale, sinon la seule ambition territoriale de LÉOPOLD II au Maroc. Ce qu'il recherche avant tout sur le littoral atlantique chérifien ou saharien, c'est un port d'accès commode où l'on puisse emmagasiner du charbon et des vivres. L'idée d'installer des colons belges aux environs et à proximité de voies conduisant à des marchés, celle aussi d'ériger pour les agents malades au service de l'Etat indépendant un établissement hospitalier non loin du débarcadère des vapeurs Anvers-Matadi, sont de simples corollaires inspirés en partie par l'exemple britannique !

La chose était-elle réalisable ? Il faut distinguer et répondre avec prudence quand il est question de LÉOPOLD II, lui dont STRAUCH a écrit — non sans forcer un peu la note — que les

(...) entreprises coloniales lointaines dont, à défaut de connaissances positives, il ne pouvait mesurer les difficultés, exerçaient surtout une véritable fascination sur son esprit (1).

(1) A.E.B., Af. 13, le général STRAUCH à A.J. WAUTERS, 1^{er} mai 1911 (papiers STRAUCH).

Techniquement et en dépit de certains inconvénients présentés par la côte occidentale du Maghreb, pourquoi n'aurait-il pas été possible de réaliser à Agadir, voire au cap Juby, ce que les Anglais avaient réussi à mettre sur pied au Tekna et ce que les Français feraient plus tard à Casablanca? Financièrement, l'obstacle qui n'avait pas permis au Roi de faire face en 1889-1891 aux prétentions britanniques sur Tarfaya, n'entra plus aussi impérieusement en ligne de compte dans la suite; les affaires de Chine sont là pour le démontrer. Politiquement, par contre, les complications auraient été nombreuses. On a vu plus haut combien acharnées s'étaient révélées l'opposition de la Grande-Bretagne à propos du Tekna et celle de la France au sujet d'Agadir!

Trop d'intérêts internationaux convergeaient vers ce coin d'Afrique, livré depuis 1860 aux discussions des chancelleries et des diplomates, pour que l'élément « surprise » — qui avait si bien servi les plans de LÉOPOLD II au Congo — pût jouer encore en sa faveur. Ses succès en Afrique centrale et plus récemment en Chine constituaient d'impérieux motifs de se méfier désormais des entreprises belges. Comme A.J. WAUTERS le suggérait en 1911, il est à peu près certain d'ailleurs que si — contrairement à toutes les suppositions, — le Roi-Souverain avait réussi dans l'une ou l'autre de ses tentatives au Maroc, « ce territoire ne lui aurait pas causé moins de soucis que celui du Bahr-el-Ghazal » [49, col. 404]

Parmi les rares Belges qui, sans deviner la nature exacte des projets royaux en Afrique du Nord, bénéficièrent de quelque indiscretion au sujet de certains détails, il en est qui se sont demandé non sans raison dans quel but l'Etat du Congo, né depuis peu et qui se mouvait avec peine au milieu de difficultés multiples, avait cherché à acquérir un petit établissement sur la côte chérifienne, « en plein guêpier marocain » [49, col. 403]. Le premier, croyons-nous, à avoir exprimé des inquiétudes à cet égard était, lui, admirablement informé des intentions du Roi. Car Albert THYS était l'officier d'ordonnance et surtout le collaborateur direct de LÉOPOLD II au département de l'Intérieur de l'Etat indépendant à l'époque où le cap Juby faisait l'objet des négociations que l'on sait. Alors que tout laissait pré-

voir qu'il y jouerait un certain rôle, puisqu'un exemplaire du rapport de LAHURE lui était destiné au même titre qu'au général MATON (2), il ne fut plus question de THYS à ce propos. L'explication en a été fournie par lui-même après le décès du roi LÉOPOLD II, lors d'une conférence en 1912 :

Je n'admets nullement que toute colonie doive être bonne à prendre (...). Pour ma part, je suis colonial au Congo avec une conviction profonde. J'ai été anticolonial dans toutes les propositions d'expansion nationale qui m'ont été soumises ailleurs. (...) Le Roi LÉOPOLD m'a fait l'honneur de me confier certains projets qu'il a eus au Maroc. Il m'a demandé d'y travailler avec lui. J'ai répondu avec respect mais avec fermeté, que je ne le pouvais (...) et que si ces projets devaient voir le jour, je les combattrais avec énergie (...). Les populations marocaines sont fortes, dominées par le fanatisme. Elles n'auraient jamais accepté l'autorité belge sans résistance; il était impossible de savoir jusqu'où nous pouvions être entraînés (3).

D'autres compatriotes partagèrent sans nul doute l'avis de BEERNAERT et de THYS, et pas seulement A.J. WAUTERS qui était lié à ce dernier par un dévouement total: deux des articles du *Mouvement Géographique*, d'ailleurs financièrement soutenu par THYS (4), sont symptomatiques à cet égard, on l'aura remarqué... Pour WAUTERS comme pour THYS, limiter son action au centre de l'Afrique était pour la Belgique la manière la plus sûre de conserver sa colonie. Nous étions, Belges, trop « petits » pour tout entreprendre à la fois en ce domaine !...

Tel n'était pas le sentiment de LÉOPOLD II. Pour lui, l'acquisition à bail — toujours la même formule — d'un petit territoire côtier au Maroc, d'un « settlement » indépendant du Sultan et des puissances occidentales, paraissait le corollaire normal, sinon le prolongement indispensable de sa grande et lointaine création en Afrique centrale. A cet égard, le Roi avait été incontestablement guidé par des mobiles raisonnés et raison-

(2) M.R.A., doss. O.6655, note du baron LAHURE pour le Roi, 2 décembre 1888.

(3) Devons-nous coloniser au Congo et comment devons-nous le faire? dans *Bulletin trimestriel de l'Association des Licenciés sortis de l'Université de Liège*, janvier 1913, p. 9. Cfr aussi, sans qu'il y soit fait expressément mention du Maroc, un article de A. THYS, L'œuvre africaine du roi Léopold II, dans le *Bull. de la Société royale de Géographie d'Anvers* 1912, 4e fasc., pp. 11-12.

(4) CARTON DE WIART [1], p. 83, et R.J. CORNET, La bataille du Rail (4e éd.), p. 71.

nables dans le principe, mais où l'imagination ne tarderait pas à prendre le pas...

Parti trop tôt et sans ressources suffisantes dans l'affaire du cap Juby, le Souverain finirait par arriver trop tard dans la compétition internationale pour le Maroc et en particulier pour Agadir ! C'est donc moins pour leurs résultats irrémédiablement négatifs que ses divers projets méritaient d'être esquissés, qu'en raison de la permanence de l'intérêt dont ils témoignent pendant plus de vingt ans, pour une escale importante sur la route du Congo, sinon même comme une voie de pénétration vers l'Afrique centrale!

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

SOURCES PRINCIPALES

I. ARCHIVES

I. ARCHIVES DU PALAIS DU ROI A BRUXELLES (A.P.R.)

1. Chine 245 (correspondance NAGELMACKERS)
- Congo 25 (correspondance D'ANETHAN)
- 46 (correspondance DE VOLDER)
- 50 (correspondance EMPAIN)
- 124 (correspondance Baron WHETTALL)
- 244 (correspondance Baron LAHURE)
2. Cabinet du Roi, II B d 29 * (négociations DE VOLDER avec l'Espagne)
- III B 1 2 * (correspondance Baron LAHURE)
- * classement provisoire en cours (décembre 1964).

II. FONDS PUBLICS D'ARCHIVES EN BELGIQUE:

1. *Ministère des Affaires étrangères* (A.E.B.):
 - A. Correspondance politique et consulaire Maroc, Af. 12
correspondance politique: France, Grande-Bretagne, Espagne.
 - B. Dossiers personnels des fonctionnaires et agents:
 - J.B. ALLART (docteur), 42, 62
 - E. ANSPACH, 7
 - C. DE BUISSERET (comte), 404, 50
 - E. DALUIN, 80
 - F. DESGUIN, 1109
 - M. JOOSTENS (baron), 162
 - A. SICSU, 439
 - E. WHETTALL (baron), 388
 - En outre: A. TACQUIN (docteur), 53 Adm.
 - J. SICSU, Pers. 440.
 - C. Dossiers divers :
 - a) Voyages de la Famille royale, 10.324
Lignes de navigation Anvers-Maroc, 2333/V
et Anvers-Afrique, 2333/VIII

- Croix-Rouge (affaires diverses, 1876-1900), 3254/I
 Société belge de pêche aux Canaries, 2848/II
 Fourniture d'armes belges au Maroc, 2303
 Ambassades marocaines en Belgique, 3228
- b) Papiers LAMBERMONT (1897-1913), 387
 Papiers STRAUCH (1886-1888), Af. 1-13
 Papiers E. DALUIN (1857-1884), 10.353
 Correspondances diverses (DALUIN, etc.), 12.240
- c) Copies d'archives de la légation d'Autriche-Hongrie à Bruxelles (1897-1905)
 Microfilms d'archives de la légation de France à Bruxelles
 Microfilms d'archives des légations d'Allemagne à Bruxelles et à Tanger.
- d) Collections de presse:
 Indiscrétions de la presse (Famille royale), Presse 143
 Affaires du Maroc (1890-1914), Presse 149
 Rapports Belgique-Maroc (1905), Presse 200
 Croix-Rouge, Presse 101.
2. *Archives africaines du ministère des Affaires étrangères*:
 Affaires étrangères de l'E.I.C., relations avec la France, A.E. 44 et 48.
3. *Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire (M.R.A.)*:
 Dossiers personnels d'officiers:
 H.J.L. DENIS, 0.11458
 F.J.F.H. JOLLY (baron), 0.5011
 H.T.M.J.G. JOLLY (vicomte), 0.12021
 M.J. KINET, 0.11453
 A.L.F. LAHURE (baron), 0.6055
 L.E.A. MATON, 0.6655
 F.A.L. NYS, 0.11940
 R.A.M.G. SNOY (baron), 0.8986
 Dossiers Croix-Rouge du Congo
 Affaire du cap Juby.
4. *Musée royal de l'Afrique centrale (Tervuren)*
 Papiers du général A. THYS.
5. *Archives générales du Royaume (A.G.R.)*:
 Papiers Em. BANNING, doss. n° 122
 Papiers J. VAN DEN HEUVEL, doss. n° 1
- Archives de l'Administration de la Marine :
 2^e d^m (marine marchande), 40
 3^e d^m (pêche maritime), 139.

6. *Administration de la Marine:*

Dossier de l'officier de marine G.A. FOURCAULT.

7. *Croix-Rouge de Belgique :*

Archives de la Croix-Rouge du Congo (1889-1908), 61.

III. DOCUMENTATION PRIVÉE:

1. Carnets de notes du comte C. DE BUISSERET-STEENBECQUE DE BLARENGHIEN, chez sa veuve, la comtesse DE BUISSERET à Etterbeek et Nice.
2. Documentation et correspondance d'A. DE BURBURE DE WESEM-BEEK, chez sa veuve, Mme DE BURBURE DE WESEM-BEEK à Schaerbeek.
3. Correspondance du capitaine adjoint d'état-major H. DENIS et du baron Edouard EMPAIN, chez Mme H. DENIS-EMPAIN à Battel-Malines.
4. Papiers du lieutenant général H. DENIS, chez son fils, M. Ed. DENIS à Woluwe Saint-Lambert.
5. Carnet de notes et papiers du lieutenant général vicomte H. JOLLY, chez Mme DE BIVORT DE LA SAUDÉE à Ittre.
6. Papiers du général Ch. PONTUS, ministre de la Guerre, chez sa petite-fille, Mme Y. PONTUS à Ixelles.
7. Papiers de Samuel WIENER, chez sa petite-fille, Mlle N. WIENER à Boitsfort.
8. Papiers du colonel baron R. SNOY, chez sa nièce, la baronne R. SNOY à Ixelles.

IV. FONDS D'ARCHIVES A L'ETRANGER:

1. *Ministère des Affaires étrangères à Paris* [Quai d'Orsay] (A.E.F.):
 - A. Correspondance politique et consulaire Maroc:
 - a) Légation de France à Tanger (1887-1895), vol. 52 à 75.
 - b) Consulats de Mogador (1887-1898)
Casablanca, Rabat et Mazagan (1887-1896).
Sainte-Croix de Ténériffe et La Palmas (1887-1894).
 - c) Direction politique, série B, Maroc: correspondance de la légation 1897, c. 31, 32; 1899-1906, c. 46, 47, 50.
 - B. Correspondance politique Belgique:
 - a) Politique étrangère: relations avec la France (1897-1914).

- b) Légation de France à Bruxelles (1888-1889), vol. 87-88 (microfilms aux A.E.B.).
- C. Correspondance politique Allemagne:
Légation de France à Berlin (1888-1889), vol. 81 et 87-88 (microfilms aux A.E.B.).
- D. Protectorats, Afrique:
Congo Belge (1897-1899) (microfilms aux A.E.B.).
- E. Mémoires et Documents:
Maroc (1878-1882), vol. 10.
2. *Ministère de la Marine à Paris* (M.P.):
Rapport sur le cap Juby, 21 février 1890, BB⁴ 1368.
Rapports sur les côtes du Maroc, le cap Juby, etc. (1891-1892), GG² 59.
3. *Ministère de la France d'Outre-Mer à Paris* (F.O.M.):
Afrique, 1885-1898: Sud Marocain (cap Juby), IV, 31.
4. *Service historique de l'Armée à Vincennes* (A.G.P.):
Notices diverses, série C.
Notes et mémoires, série C.
Traductions d'ouvrages et d'articles, série C.
5. *Section historique du Maroc* (bureau d'Etudes et d'Informations marocaines) à Paris:
Fichier méthodique.
Bibliographie marocaine publiée dans la revue *Hespéris*.
Collection de coupures de presse du comte DE CASTRIES.
Recueil d'extraits de revues (à partir de 1898).
6. *Public Record Office à Londres* (F.O.):
- A. Correspondance politique et consulaire Maroc, F.O. 99 (huit vol. de cette série concernent spécialement *The North-West African Company at Cape Juby*).
- B. Correspondance politique et consulaire Belgique, F.O. 123.
- C. Collection des *Confidential Prints* (North Africa et Eastern Department).
7. *Ministère des Affaires Etrangères de la République Fédérale Allemande* [Auswärtiges Amt] à Bonn (D.A.A.):
- A. Correspondance politique Maroc, vol. 13 (1888-1905) (microfilms aux A.E.B.).

- B. Correspondance politique Belgique, 54, v. 4
(microfilms aux A.E.B.).
- C. Etat indépendant du Congo, vol. 36 (1911)
(microfilms aux A.E.B.).

II. BIBLIOGRAPHIE

I. OUVRAGES GENERAUX:

On s'est borné à énumérer ci-après les travaux qui nous ont été, pour la présente étude, d'un usage direct ou constant.

La sortie de presse relativement récente du tome I — sources et bibliographie — de l'important ouvrage de J.L. MIÈGE: *Le Maroc et l'Europe* (Paris, 1961), nous dispense, a-t-il semblé, de citer les très nombreux travaux qui ont été consultés dans le cadre général du sujet.

Pour des raisons identiques, on a cru pouvoir négliger de mentionner ici les livres et articles consacrés soit au roi LÉOPOLD II soit à ses projets et réalisations au Congo ou ailleurs, quand nous n'en avons extrait que des indications d'intérêt somme toute secondaire.

- [1] CARTON DE WIART, E., (baron): *Léopold II. Souvenirs des dernières années. 1901-1909* (Bruxelles, 1944).
- [2] COLLIN V.: *Le Maroc et les intérêts belges* (coll. des Travaux de l'Ecole des Sciences politiques et sociales de l'Université de Louvain, Louvain, 1900).
- [3] D'AGIMONT (chevalier): *Serviteur du Roi-Souverain. Charles Liebrechts (1858-1938)* (Bruxelles, 1962).
- [4] DAYE, P.: *Léopold II* (coll. Les grandes études historiques, Paris, 1934).
- [5] DE BUISSERET, C. (comte): *A la Cour de Fez. La mission belge de 1904* (Bruxelles, 1907).
- [6] DE BURBURE DE WESEMBEEK, A.: *Quand la mer berçait les rêves toujours précis de Léopold II* (dans *Les Cahiers Léopoldiens*, Tervuren, mars-avril 1958, pp. XXIII-XXVI).
- [7] — : *Une croisière de la « Clémentine » au Maroc* (dans *Le Conseiller Congolais*, janvier 1941, pp. 10-11).
- [8] DE HAULLEVILLE, A.: *Les aptitudes colonisatrices des Belges et la question coloniale en Belgique* (Bruxelles, 1898).
- [9] DE LICHTERVELDE, L. (comte): *Léopold II* (4^e édition) (Bruxelles, 1935).
- [10] DUCHESNE, A.: *Dernier héritier d'un nom militaire illustre. Le Colonel d'Etat-Major Baron Auguste Lahure (1835-1891)* (dans

- Carnet de la Fourragère*, (Bruxelles) XIV, décembre 1962, pp. 488-508, et mars 1963, pp. 555-572).
- [11] DU TAILLIS, J.: *Le Maroc pittoresque* (Paris, 1905).
- [12] GUILLEN P.: Les milieux d'affaires français et le Maroc à l'aube du XX^e siècle. La fondation de la Compagnie Marocaine (dans *Revue historique*, Paris, CCXXIX, avril-juin 1963, pp. 397-422).
- [13] HARRIS, B.W.: *Le Maroc disparu* (traduction P. Odinet de son *Morocco that was*, Londres, 1921) (Paris, 1929).
- [14] HARRY, G.: Léopold II (coll. Grands Belges, Turnhout, 1920).
- [15] LAHURE, A. (baron): *Le pays du Tekna* (dans *Le Mouvement Géographique*, VI, n^o 20, 22 septembre 1889).
- [16] — : *Lettres d'Afrique du Colonel Baron Lahure. Maroc et Sahara* (dans le *Bulletin de la Société royale de Géographie d'Anvers*, XXVIII, 1904, pp. 141 à 272, puis en un volume préfacé par E. Picard, Bruxelles 1905).
- [17] LE BRETON, J.M.R.: *Britain, France and Germany and the Moroccan Question* (march 1905-june 1906), (thèse inédite de l'Université d'Oxford, 1952-1954).
- [18] MACKENZIE, D.: *The British settlement at Cape Juby* (dans *The Blackwood's Magazine*, Edimbourg, CXLVI, 1889, pp. 412-421). 421).
- [18 bis] — *The Khalifate of the West being a general description on Morocco* (Londres, 1911).
- [19] MALO, P.: *Petite histoire du consulat de Belgique à Tanger* (dans *La Dépêche Marocaine*, Tanger, 15, 16, 17, 18 et 20 novembre 1955).
- [20] MARTEL, H. [pseudonyme de D. VERVAET]: *Etude pratique sur les colonies anciennes et modernes et sur leurs grandes compagnies commerciales* (Gand, 1898).
- [21] MIÈGE, J.L.: *Le Maroc et l'Europe (1830-1894)* (4 vol. parus à ce jour, Paris, 1961-1963).
- [22] PARSONS, F.V.: *The Morocco Question. 1880-1892* (thèse inédite de l'Université de Londres, 1951-1955).
- [23] — : *The North West African Company and the British Government. 1875-1895* (dans *The Historical Journal*, Londres, 1958, n^o 2, pp. 136-153).
- [24] PICARD, E.: *El Moghreb al Aksa. Une mission belge au Maroc* (Bruxelles, s.d. [1893]).
- [25] PIÉRARD, C.: *L'installation du premier chemin de fer au Maroc* (brochure extraite du journal *La Province*, Mons, 1939).
- [26] RECLUS, E.: *Nouvelle Géographie universelle. La terre et les hommes*, t. XI (L'Afrique septentrionale, Paris, 1886).

- [27] ROEYKENS, A.: La période initiale de l'œuvre africaine de Léopold II. Nouvelles recherches et documents inédits (1875-1883) série des mémoires historiques de l'Académie royale des Sciences Coloniales, Bruxelles, 1957).
- [28] — : Léopold II et l'Afrique (1855-1880). Essai de synthèse et de mise au point (ARSOM, Bruxelles, 1958).
- [29] — : Léopold II et la Conférence géographique de Bruxelles (1876) (ARSOM, Bruxelles, 1956).
- [30] SAINT-AULAIRE (comte de): Confession d'un vieux diplomate (Paris, 1953).
- [31] SAINT-RENÉ TAILLANDIER: Les origines du Maroc français. Récit d'une mission. 1901-1906 (Paris, 1930).
- [32] STENGERS J.: Combien le Congo a-t-il coûté à la Belgique? (ARSOM, Bruxelles, 1957).
- [33] — : Note sur l'histoire des finances congolaises: le « trésor » ou « fonds spécial » du Roi-Souverain (dans *Bulletin de l'Institut Royal Colonial Belge*, XXV, fasc. 1, Bruxelles, 1954).
- [34] — : Rapport sur les dossiers « Correspondance Léopold II-de Cuvelier » (dans *Bulletin de l'Institut Royal Colonial Belge*, XXIV, fasc. 3, Bruxelles, 1953).
- [35] — : Textes inédits d'Emile Banning (ARSOM, Bruxelles, 1955).
- [36] STINGLHAMBER, G.: Léopold II au travail (Bruxelles, 1945).
- [37] — : Léopold II Yachtman (dans *Revue de la Ligue Maritime Belge*, Bruxelles, décembre 1934).
- [38] TACQUIN, A. (docteur): Le Maroc au point de vue des intérêts industriels et commerciaux belges. Création d'une ligne de navigation entre Anvers et la côte marocaine (brochure, Bruxelles, 1905).
- [39] — : Les îles Canaries et les parages de pêche canariens (dans *Bulletin de la Société royale belge de Géographie*, Bruxelles, 1902).
- [40] — : L'industrie moderne de la pêche (dans *Revue Economique Internationale*, Londres-Paris-Bruxelles, I, 1904, pp. 463-477).
- [41] TAYLOR, A.J.P.: British policy in Morocco. 1886-1902 (dans *English Historical Review*, Londres, t. 66, 1951, pp. 342-374).
- [42] THYS, A.: Devons-nous coloniser au Congo et comment devons-nous le faire? (dans *Bulletin trimestriel de l'Association des Licenciés sortis de l'Université de Liège*, janvier 1913).
- [43] — : L'œuvre africaine du roi Léopold II (dans *Bulletin de la Société royale de Géographie d'Anvers*, 1912, 4^e fasc., pp. 11-12).
- [44] VAN DER SMISSEN, E.: Léopold II et Beernaert d'après leur correspondance inédite de 1884 à 1894, 2 vol. (Bruxelles, s.d. [1920]).

- [45] VAN LEYNSEELE, H.: Léopold II et les Philippines en 1898 (dans *Bulletin des séances de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer*, Bruxelles, 1956).
- [46] VELLUT, J.L.: Les relations entre la Belgique et le Maroc (1830-1880) (mémoire de licence inédit de l'Université de Louvain, 1957).
- [47] VIDAL DE LA BLANCHE, P. et GALLOIS, L.: *Géographie Universelle (Afrique septentrionale et occidentale)* (Paris, 1937).
- [48] WAUTERS, A.J.: *Histoire politique du Congo Belge* (Bruxelles, 1911).
- [49] — : Le Maroc et l'Etat du Congo (dans *Le Mouvement Géographique*, Bruxelles, XXVIII, n° 33, 13 août 1911, col. 403-405).
- [50] — : Les tentatives belges au Maroc (dans *Le Mouvement Géographique*, XXVIII, n° 39, 24 septembre 1911, col. 487-488).

II. PERIODIQUES:

A. REVUES:

Belgique coloniale (La) (Bruxelles)
Bulletin de l'Association africaine et congolaise de la Croix-Rouge (Bruxelles)
Bulletin de la Société de Géographie (Paris)
Bulletin de la Société royale de Géographie d'Anvers
Bulletin de la Société royale belge de Géographie (Bruxelles)
Bulletin des séances de l'Institut Royal Colonial Belge, de l'Académie royale des Sciences Coloniales et de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer (Bruxelles)
Congo. Moniteur coloniale (Bruxelles)
Congo belge (Le) (Bruxelles)
Manchester Geographical Society
Mouvement Géographique (Le) (Bruxelles)
Revue française de l'Étranger et des Colonies (Paris)
 etc., etc.

B. JOURNAUX:

Dépêche coloniale (La) (Paris)
Etoile belge (L') (Bruxelles)
Figaro (Le) (Paris)
Indépendance belge (L') (Bruxelles)
Journal du Maroc (Le) (Tanger)
Moniteur belge (Le) (Bruxelles)
Patriote (Le) (Bruxelles)
Petit Bleu (Le) (Bruxelles)
Réveil du Maroc (Le) (Tanger)
Soir (Le) (Bruxelles)

Times of Morocco (The) (Tanger)
etc., etc.

C. RECUEILS:

Almanach royal (de Belgique)
Annuaire de l'Armée belge
Annuaire diplomatique et consulaire (belge)
Annuaire du Maroc
Recueil consulaire (belge)
etc., etc.

III. BROCHURES ET RAPPORTS DE LA NORTH WEST AFRICAN COMPANY:

N.W.A.C. Ltd London. Tarfaya, Cape Juby, North West Africa.
Extract from a report made by Henry Lee Esq, M.P., Chairman of the
Company.

The North West Coast of Africa, by sir Joseph C. Lee, Knight, J.P.



Esquisse de la côte du Maroc méridional et du Sahara.
 Dans le cartouche: la région de la Mar Chica (dess. par G. BRICHART).

Liste onomastique

Remarques générales

1. Les noms de PERSONNES sont en PETITES CAPITALES et ceux des auteurs cités en caractères italiques.
2. Les chiffres ordinaires renvoient au texte de l'ouvrage; les chiffres en caractères italiques aux notes et références infrapaginales.
3. Un index des noms qui relèvent de la géographie (*) a paru superflu (Voir la carte ci-jointe).
4. On n'a pas cru devoir signaler les multiples renvois au nom de LÉOPOLD II. A la fois comme roi des Belges et souverain de l'Etat indépendant du Congo, celui-ci est le personnage central autour duquel s'ordonnent les trois grandes divisions du présent livre.

A

ABD-EL-AZIZ (Moulay): 24, 123, 130, 133, 157, 187, 195, 196, 197, 198, 199, 211, 217, 223, 224, 225, 226, 232, 233, 234, 241.
 ABD-EL-KADER (El Hadj): 36.
 ABD-EL-KRIM BEY: 138.
Abrines (G.T.): 30.
Adamoli (Guilio): 43.
 ALBERT DE BELGIQUE (Prince): 144, 177, 180, 183.
Alengry (J.), 222
ALLARD (Josse): 23, 156, 210.
 ALLARD (Oswald): 184, 186, 207, 208, 209, 211, 218, 219, 224.
 ALLART (Jean-Baptiste): 178, 179.
 ALLEN (C.H.): 30, 44.
 ALPHONSE XIII: 126, 149, 153, 172, 210 222.
 ALVAREZ (capitaine espagnol): 170.
 ANRAET (Pieter): 9.
 ANSPACH (Edouard): 10, 68, 95, 119, 124, 125, 134, 135, 139, 140; — (Eugène), 73, 119; (Jules), 119.

ASSAYAG (Pinhas): 20.
 AZNAR (armateur espagnol): 170, 171.

B

BAERTS (A.-Henri): 117, 118, 236.
 BAEYENS (Ferdinand, Baron): 172.
 BAIROOK (Ben), voir BAYROOK.
Banning (Emile): 13, 99.
 BARRÉ (P.), 237, 240, 242.
 BARUGEL (interprète): 188, 194.
Bataille (Henri): 118.
 BAUDOUIN DE BELGIQUE (Prince): 96.
 BAUMGARTEN (Henri): 19.
 BAYROOK (Ben): Abidin (ou Abydyn): 45, 49; - Dagman (ou Dahman), 45, 49; - Embrak: 49, 58, 65, 66; - Mohammed: 37, 38, 45, 46, 48, 49, 64; - Ould: 38, 45.
 BEERNAERT (Auguste): 41, 42, 71, 74, 75, 80, 81, 89, 113, 149, 176, 246.
Beeteme (Guillaume): 10.
 BEYROUK (Ben): voir BAYROOK.
 BOEYE (St.): 173, 174, 175, 214.

* On a respecté l'orthographe des localités marocaines et sahariennes telle qu'on l'a généralement trouvée dans la correspondance des diplomates et consuls de divers États.

- BOMPARD (Louis-Maurice): 118, 129, 131.
 BONELLI (Emilio): 14, 15, 16, 29, 45.
 BOU HAMARA: 234.
Bourdarie (Paul): 133, 231.
 BOURGUIGNON (A.): 127.
 BOU TALEB (El Hadj): 36, 37.
 BOUTIRON (A.): 101.
 BRIALMONT (Henri-Alexis): 71.
Brichart (Georges): voir *carte*.
 BRIFAUT (Léon): 19.
 BRION (de Liège): 239.
 BROOKES (Alfred): 50.
Brubat (Jean): 153.
 BRUNET (Emile): 184.
 BUISSET (Emile): 225.
Buisseret (Auguste): 151.
- C
- Caillé* (Jacques): 138.
 CAMBON (Jules): 209, 210, 217, 218; (Paul), 191, 199.
Camus (Célestin): 183.
 CANON (Louis): 19, 24.
Capelle (Léon): 214, 228, 239, 241.
Carpentier (Alphonse): 149.
 CARTON DE WIART (Edmond, Comte): 5, 6, 171, 181, 182, 184, 221, 231, 232, 246; - (Henry, Comte): 18.
Castaneira (Ramon F.): 43.
Ceulemans (P.): 52.
 CHALTIN (Louis N.): 149.
Charles (P.): 236.
 CHARLET (Frantz): 19.
 CHAZAL (Pierre-Emmanuel-Félix, Baron): 71.
 CLÉMENCEAU (Georges): 236.
 CLÉMENTINE DE BELGIQUE (Princesse): 125.
 CLEYNAERTS (Nicolas): 9.
 COCKERILL (John, *établissements*): 19, 23, 195, 196.
 COHEN (Lévy A.): 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 44, 68, 69.
Collin (Victor): 124, 125, 126, 136, 139.
Coosemans (Marthe): 177.
Cornet (René-J.): 183, 246.
 CRAWFORD (J.V.): 30, 44.
Cunninghame (Graham R.B.): 43.
Curinier (C.E.): 133, 231.
 CURRIE (Philippe): 107, 108, 109, 110.
- D
- d'Agimont* (Chevalier): 232.
 DALUIN (Ernest): 10, 11, 12, 31, 69.
 DAL VERME (Luchino): 126, 131, 137.
 D'ANETHAN (Auguste, Baron): 118, 129, 131, 155.
 D'ASSIER DE VALENCHES (Maurice): 117, 118, 131, 132, 133, 135.
Daye (Pierre): 5, 32, 120, 125, 154.
de Bassompierre (Albert, Baron): 193, 200, 228, 238.
Debidour (A.): 214, 217, 221.
de Bivort de la Saudée (Madame E.): 187.
 DE BORCHGRAVE D'ALTENA (Paul, Comte): 14, 15, 68, 155, 168, 176, 228.
 DE BREUILLE (Victor): 23.
 DE BUISSET-STEENBECQUE DE BLARENGHIEN (Conrad, Comte): 23, 24, 173, 174, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 208, 211, 212, 213, 214, 219, 223, 224, 225, 226, 227, 238, 239.
de Burbure de Wesembeek (Albert): 123, 141, 142.
de Caix (Robert): 158, 240.
Déchaud (Ed.): 240, 241.
de Chérisey (René, Comte): 219, 224.
 DE CUVELIER (Adolphe, Baron): 131, 132, 137, 144, 183.
 DE FAVEREAU (Paul, Baron): 24, 151, 173, 174, 175, 185, 187, 188, 189, 191, 193, 199, 200, 201, 203, 205, 206, 207, 208, 211, 212, 213, 215, 216, 219, 221, 224, 225, 228, 232, 238, 239, 241.
 DEFOSSE (Gustave): 212.
 DE GERLACHE DE GOMERY (Adrien, Baron): 178.
 DE GRÈVE (Nicolas): 9; (Thomas): 9.
de Haulleville (Alphonse): 5, 140.
 DELBREL (Gabriel): 232, 233, 234, 235, 236, 239, 241, 242.
 DELCASSÉ (Théophile): 156, 158, 159, 188, 192, 193, 199, 200, 201, 202, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 213, 218, 219, 220, 223, 227, 234, 236.
 DE LEDE (Marquis): 9.
de Lichtervelde (Comtes); - Baudouin: 11, 222, 239; - Charles-Albert: 55; - Louis: 5.
 DE LIEM (Henri-Félix-Prosper): 53.
 DE LIGNE (Eugène, Prince): 72.
 DELLA FAILLE (Gillis): 9.
 DELPARTE (Edouard-Ch.-Eugène): 16.
Demanche (G.): 237.
 DE MARTIMPREY (Edouard-Ch., Comte) 52.
 DE MERODE-WESTERLOO (Henri-C.M. G., Comte): 73, 149.
 DE MONTHOLON (Comte): 117, 126, 131.

DE NECKE (négociant anversois): 9.
 DE NIEULANT DE POTTELSBERGHE (Armand, Vicomte): 165.
 DENIS (Henri-J.L.): 187, 188, 194, 195, 196, 197, 211.
Denis-Empain (Madame H.): 188, 194, 197.
Denucé (Jan): 9.
 DEPPE (*armements*): 17.
 DE RAMAIX (Maurice): 165.
 DE RAVENSTEIN (Comte [pseudonyme de LÉOPOLD II]): 124, 125.
 DERING (Guillaume-Elie-Jacques): 95, 96, 97.
 DE RONGÉ (J.L.G.): 127.
 DE RUBEMPRÉ ET DE GRIMBERGHE (Prince): voir DE MERODE-WESTERLOO.
 DE SAINT-AULAIRE (Georges, Comte): 135, 190, 192, 195, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 209, 210, 214, 234, 242.
 DESCAMPS (Evrard): 144, 147, 148.
 DESGUIN (Félix): 12, 13; - (Lucie): 12.
 DE SMET DE NAEYER (Paul-J., Comte): 151.
Desneux (Pierre-H.): 178.
 DE VERA (Rodriguez): 169.
 DE VOLDER (Joseph): 145, 146, 147, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 175, 176.
Devroey (Egide-J.): 7.
 DHANIS (Francis, Baron): 137.
Dilke (Charles): 48, 49.
 DJLALI (Si): 8, 234.
Donnet (Fernand): 9.
 DONNY (Albert-Ernest, Baron): 95, 96, 97, 149.
 D'OULTREMONT (Comtes): - Adrien: 73; - John: 73, 98, 149, 184.
 DRYEPONDY (G.): 127.
 DUBOIS (Gustave): 16.
Duchesne (Albert): 5, 52, 53, 112, 192, 228.
Dundas (C.S.): 46.
Duponchel (A.): 43.
 DUPONT (Henri-Joseph): 166.
Duren (Dr): 127.
 D'URSEL (Charles, Comte), 137.
du Taillis (Jean): 233.

E

EDOUARD VII: 19.
Eich (Frédéric): 184.
 EMPAIN (Barons): - Edouard: 149, 175, 181, 182, 183, 184, 185, 188, 189, 196, 200, 207, 209, 211, 218, 223, 228, 239; - François: 149, 185, 188.

Engels (Alphonse): 54.
 ESSERGUINI (Cid): 24.
 ETIENNE (Eugène): 179, 225, 230, 231, 232, 235, 236, 237.
 EUAN SMITH (Charles): 110.

F

FABARÈS (Jean): 156.
 FARIAU (P.C.J.G.): 193.
 FAURE (Félix): 124, 126, 130.
 FÉRAUD (Charles-L.): 19, 20, 21, 22, 23, 30, 37, 67.
 FERGUSON (Alexandre): 50.
 FICHEFET (Eugène-J.): 148.
 FITZMAURICE (E., Lord): 48.
 FIVÉ (Gustave-G.-E.): 137, 149.
 FOURCAULT (G.-Adolphe): 51, 55, 57, 59, 60, 63, 66, 67, 68, 69, 79, 82, 87, 93, 112, 114, 126, 139, 221.
François (Albert): 9.
Frochisse (Jean): 221.
Froidevaux (Henri): 179.
 FURNÉMONT (Léon-L.): 184.

G

GAILLARD (Henri): 224.
 GAMBETTA (Léon): 235.
 GANDERAX (E.): 193, 199, 207, 208.
 GAUTSCH (Charles, *établissements*): 155, 156.
 GAYLING (voir ABD-EL-KRIM BEY): 138.
 GÉRARD (A.): 188, 193, 200, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 218, 219, 220, 223, 224, 225, 241.
Gers (José): 229.
 CHARNIT (Emfadl, Cid): 93.
Girard (Louis): 158.
 GLADSTONE (William Ewart): 48.
 GODEFROID (Victor): 144, 180.
 GOFFART (Fernand J.L.): 185.
 GOFFIN DE RONGÉ (Madame): 127.
 GOFFINET (Auguste, Baron): 133.
Goluchowski (Agénor, Comte): 129.
 GRANVILLE (Leveson Gower, Lord): 48.
 GREEN (William Kirby): 19, 30, 50, 67, 68, 69, 90, 91, 92, 94, 95, 101, 102, 106, 107, 109.
 GREINDL (Jules, Comte): 11.
Grey (Henry): 138.
 GRIMARD (Georges): 184, 185, 186, 187, 188, 189, 193, 194, 196, 197, 198, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 210, 211, 212, 213, 218, 219, 220, 223, 224.
Gruvel (H.): 179.
Guibert (Denis): 129, 130, 131, 133, 139, 154.

- Guillaume* (H.L.G., Baron): 9, 214.
 GUILLAUME II: 96, 118.
Guillen (Pierre): 138, 156, 189, 210.
- H**
- HABBIB (Cheik): 37, 38.
 HAFID (Moulay): 241.
 HAMED EL REGAIBI (Sidi): 35.
 HAMED (Hadge): 29, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38.
 HANEUSE (Louis): 149.
 HANOTAUX (Gabriel): 117, 118, 124, 126, 129, 130, 131, 133, 135.
Hardy (Georges): 8.
Harris (Walter B.): 234, 240.
Harvy (Gérard): 5, 153.
 HASSAN 1^{er} (Moulay): 12, 16, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 49, 91, 106, 156, 182, 233.
 HAY (John Drummond): 8, 46, 47, 90.
 HELDERWERDT (Pierre): 19.
 HERTSLET (Edward): 110, 111.
Heyse (Théodore): 231.
 HIBA (El): 182, 199.
 HOFFMANN (A.): 217.
 HOOFMAN (Gilles): 9.
 HUYBRECHTS (Jan): 9.
- J**
- JACOBS (commerçant anversois): 9.
Jadot (Joseph C.M.): 98.
 JALUZOT (Jules): 156.
 JANNASCH (Richard): 34.
 JANSSEN (Camille): 87.
 JOHNSTON (R.L.N.): 121, 125.
 JOLLY (Ferdinand, Baron): 72, 89, 187; - (Hubert, Vicomte): 187, 194, 196, 197, 211.
Jooris (Joseph): 12.
 JOOSTENS (Maurice, Baron): 221, 222, 223, 225, 238.
 JULLIEN (Albert): 121, 127.
- K**
- Kauch* (Pierre): 119.
 KINET (Martin-Joseph): 168, 169, 170.
Koziebrodzki: 129.
- L**
- LACOURT (Victorien): 178, 180, 197, 213, 215, 216, 224; - (Louis), 224.
 LAHURE (barons): - Auguste: 22, 48, 50, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 75, 76, 77, 78, 79, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 111, 113, 121, 126, 139, 140, 152, 168, 221, 246; - Corneille-Alexis: 51, 52, 53.
 LAMBERMONT (Auguste, Baron): 11, 149.
 LANDSDOWNE (H. Ch. K. Petty Fitzmaurice Lord): 191, 199, 233.
 LEBEAU (ministre français): 133.
 LECOINTE (Georges): 195.
Lecote (J.R.): 9, 51.
 LECOCQ (consul belge): 9.
 LEE (Joseph): 44, 48, 50, 89, 93, 94, 106, 108, 109; - (Henri): 44, 48, 49, 50.
 LEFEBVRE (Ferdinand): 73.
 LEGRAND (Achille): 18, 19, 23, 24.
 LEJEUNE (Paul): 229.
 LEMAIRE (Charles F.A.): 127.
 LEMOIGNE (V.): 213.
 LEONTIEFF (L., Comte): 137.
 LEON Y CASTILLO (Ferrandez): 209.
 LÉOPOLD I^{er}: 10.
 LÉOPOLD II, voir Remarques générales (4).
 LEVISON (J.M.): 175, 214.
 LIEBRECHTS (Charles A.M., Baron): 231, 232.
Liégeois (J.L.): 16.
 LINARÈS (Ferdinand): 21, 22, 23.
Lister (T.V.): 47.
Llabador (Francis): 238.
- M**
- MACKENZIE (Donald): 30, 39, 40, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 55, 57, 58, 60, 61, 62, 63, 64, 66, 67, 69, 70, 75, 76, 77, 78, 79, 81, 82, 84, 86, 87, 89, 90, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 107, 108, 109, 110, 113.
Madoux (Alfred): 132.
 MA EL-AININ: 182.
Maldonado (Eduardo): 234, 241.
Malo (Pierre): 121.
 MARIE-HENRIETTE DE BELGIQUE (Reine): 10.
 MARQUET (Georges): 184.
Martel (Henri [pseudonyme de Désiré VERVAET]): 142, 143.
Martens (Mina): 119.
 MATON (Louis E.A.): 5, 65, 69, 71, 72, 75, 78, 79, 81, 82, 83, 84, 85, 88, 94, 97, 98, 99, 100, 102, 103, 104, 105, 106, 246; - (Rodolphe): 5, 79.
 MAXIMILIEN DU MEXIQUE (Empereur): 53.
 MELHAMEH (Mansour): 15, 68.
 MEYERS (Joseph): 150.
Miège (Jean-Louis): 10, 11, 13, 15, 17, 18, 22, 24, 30, 34, 38, 43, 44, 48, 69, 99, 121, 123, 136, 156, 164, 182, 210, 221, 238, 240, 241.

MOHAMMED (Moulay): 233.
 MOHAMMED ES ZEBDI (El Hadj): 10.
 MONTEFIORE (Mosès Haïm): 29.
 MORET Y PRENDERGAST (Sigismond):
 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169,
 170, 171, 172.
 MORISOT (Tiburce): 145, 146.
 MORRIS (Samuel): 50, 106.
 MOULAY ABD-EL-AZIZ, voir ABD-EL-
 AZIZ (Moulay).
 MOULAY HAFID, voir HAFID (Moulay).
 MOULAY HASSAN, voir HASSAN I^{er}
 (Moulay).
 MOULAY MOHAMMED, voir SIDI MO-
 HAMMED.

N

NAGELMACKERS (Jules): 145, 146.
 NICOLSON (Arthur, Lord Carnock):
 135, 190, 191, 233.
 NYS (Fernand-Auguste-Lambert): 171,
 176.

O

ORLÉANS (Prince Ferdinand, duc d'):
 51.

P

PARIENTE (Mosès): 189.
 Parsons (P.V.): 48, 50, 90, 91.
 PASCAL (consul français): 101.
 PELLY (commanding officer of HMS):
 89.
 PEREZ CABALERRO Y FERRER: 217.
 PHILIP (H.): 188, 194.
 PICARD (Edmond): 15, 18, 19, 21, 22,
 56, 149.
 Piérard (Clovis): 19.
 Pitard (J.): 179.
 PLUNKETT (Francis): 157.
 PONTUS (Charles): 54.
 PRINET (diplomate français): 234, 236.

R

RAHIR (Maurice): 227.
 Ranieri (Liane): 126, 137.
 Raynaud (R.): 182.
 Raynor (Geo): 93, 106.
 Reclus (Elisée): 16, 141.
 REMY (A.): 73, 88.
 RENKIN (Jules): 184.
 REQUETTE (Louis): 149.
 REVOIL (A.J. Paul): 233.
 REYTTER (Eugène-François): 87; -
 (Madame E.): 87.
 Rodes (J.): 237.
 RODOLPHE D'AUTRICHE (Archiduc): 41.
 Roeykens (Auguste L.H.): 7, 11, 13,
 118.
 ROGER (officier français): 20.
 ROGUI ou ROGHI (El): voir BOU HA-
 MARA.

Roblfs (F.-Gérard): 11.
 ROMANONES (Alvaro, Comte): 166,
 170, 171, 237, 242.
 ROMBERG (Maurice): 19, 21.
 ROSEN (Dr): 227.
 ROUDAIRE (E.): 13.
 ROUIRE (Alphonse): 99.
 ROUVIER (Maurice): 220, 224, 225,
 227, 231, 242.

S

SAGASTA (Praxedes-Mateo): 169, 172.
 SAINT-RENÉ TAILLANDIER (Georges):
 158, 173, 190, 191, 192, 193, 195,
 199, 200, 201, 202, 203, 209, 210,
 211, 213, 220, 223, 227.
 SALISBURY (R. Cecil, Marquis de): 46,
 47, 48, 50, 68, 69, 90, 91, 92, 93,
 106, 107, 109, 110, 111, 135, 136;
 - (major): 138.
 Sanderson (J.H.): 92.
 SANDRON (Jean): 9.
 SARRIEN (J.M.F.): 236.
 SATOW (E.M.): 112.
 SAY (Louis): 238, 239.
 SCHENCK VON SCHWEINSBERG (G.A.,
 Baron): 124, 135.
 SCHNEIDER (Lucien-Léon): 193.
 SCRIBE (Ferdinand): 19.
 SÉBASTIEN DE PORTUGAL: 9.
 SERRUYS (Washington): 16, 188, 194,
 195.
 SICSU (Abraham): 14, 15, 19, 23, 24,
 29, 30, 31, 32, 33, 34, 36, 57, 67,
 68, 69, 78, 79, 119, 122; - (Haïm):
 31; - (Isaac): 31; - (Jacob): 31, 122.
 SIDI MOHAMMED: 10, 182.
 SIGART (Avocat belge): 73.
 SILVELA (Francisco): 164, 166, 167,
 168, 169, 170.
 SLIMAN (Ben): 187, 195, 201, 202,
 204, 205, 220.
 SNOY (Robert A.M.G., Baron): 96,
 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124,
 125, 139, 141; - Robert (Baronne):
 118.
 SOLVAY (Ernest): 73, 88, 149.
 STANLEY (Henry-Morton): 100, 120.
 Stengers (Jean): 7, 71, 80, 81, 99,
 102, 117, 151.
Stinglbamber (Gustave M.E.J.E.J.):
 118, 120, 140, 141, 142, 151.
 STRAUCH (Max C.F.): 54, 71, 81, 120,
 137, 244.

T

TACQUIN (Arthur): 6, 149, 150, 171,
 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182,
 183, 184, 185, 186, 188, 189, 193,

- 194, 195, 196, 197, 198, 200, 201, 203, 204, 206, 207, 208, 210, 211, 213, 214, 215, 216, 217, 219, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229.
- TALLIEN DE CABARRUS: 227.
- Tardieu (André): 225.
- THACUS (sujet norvégien): 167.
- THIRIAR (Jules): 72, 149, 152.
- THYS (J.B.J. Albert): 71, 72, 75, 149, 165, 166, 238, 239, 245, 246.
- TINCHANT (José): 172.
- Treffel (G.): 237.
- Trouillet (Jean-Paul): 231, 232.
- V
- VANDEN HEUVEL (Jules): 151, 221.
- VAN DEN KERKHOVE (Prosper): 73.
- VANDER ELST (Léon, Baron): 151, 189, 213, 215, 241.
- VAN DER HEYDEN (Adolphe): 9.
- VAN DER MEULEN (Daniel): 9.
- Van der Smissen (Edouard): 41, 96, 113.
- Vandervelde (Emile): 183.
- VAN EETVELDE (Edmond, Baron): 80, 117, 118, 131, 132, 140, 144, 148, 150, 183, 225.
- Van Grieken (Emile et Madeleine): 137.
- VAN LARE (Léon): 9.
- Van Leynseele (Henri): 154, 221.
- Van Loo (Rodolphe): 114.
- VAN NEUSS (Hubert): 80, 81.
- VAN REGEMORTEL (Egide): 9.
- VAN RYSELBERGHE (Théo): 19.
- VASSEL (Philippe): 212, 226.
- Vellut (Jean-Luc): 9, 10.
- VERBERCKMOES (Gustave): 155, 156.
- Vervaet (Désiré): 142, 144.
- VILLERS (Docteur): 128, 148.
- Villot (Roland): 230.
- Voinot (L.): 53.
- VOLDERS (Jan): 184.
- VON ALVENSLEBEN (Johann, Comte): 157.
- VON MENTZINGEN (F., Baron): 190.
- VON OBERNDORFF (Dr Comte): 220.
- VON WALLWITZ (N., Comte): 190.
- W
- WALFORD (George-Paget): 165, 166, 170, 171.
- WALTON (Emile H.J.M.): 227.
- WAROCQUÉ (Raoul): 149.
- Wauters (Alphonse-J.) 5, 73, 89, 114, 127, 130, 137, 178, 198, 199, 222, 228, 232, 235, 243, 244, 245, 246.
- WÉRY (Pierre): 9.
- WHETTINALL (Edouard, Baron): 10, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 23, 24, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 40, 56, 57, 67, 68, 69, 70, 73, 75, 76, 77, 78, 79, 82, 83, 119, 125.
- WHITE (Herbert E.): 45, 89, 110, 111, 136.
- WIENER (Samuel): 72, 75, 98, 100, 101, 102, 108, 109, 149, 153, 154; - (Nellie): 102.
- Willequet (Jacques): 169.
- WIRGMAN (Théodore Blake): 188, 194, 195.
- Z
- ZANGARUSSIANO: 192, 201, 203, 204.
- ZAYTOUN (Sélim): 51, 55, 57, 67.
- ZERHOUNI (Omar ez): voir BOU HAMA-MARA.

Table des Matières

RÉSUMÉ	3
SAMENVATTING	4
AVANT-PROPOS	5
PRÉLIMINAIRES:	
1. La Belgique et le Maroc dans le passé. Quand LÉOPOLD II a-t-il commencé à s'intéresser à ce pays?	8
2. Premier projet d'un « pied-à-terre » congolais sur la côte marocaine	12
3. L'ambassade du Baron WETTNALL à Meknès	17
PREMIÈRE PARTIE (1885-1891).	
A la recherche d'un « Settlement » congolais à la frontière sud du Maroc	
I. <i>La mission Cohen — Hadge Hamed vers l'Onad Chebika:</i>	
1. Les deux expéditions d'un marchand arabe	29
2. COHEN se met en route à son tour et tombe malade	36
3. Vers une solution de rechange?	39
II. <i>L'exploration Lahure-Fourcault au cap Juby:</i>	
1. Au cap Juby: MACKENZIE et les avatars de la North-West African Company	42
2. LAHURE et FOURCAULT chargés d'accompagner MACKENZIE au cap Juby	51
3. L'exploration du Tekna	57
III. <i>Les négociations avec la North-West African Company :</i>	
1. LAHURE et MACKENZIE échangent des conventions provisoires	63
2. Intervention du baron WHETTNALL	67

3. La section africaine de la Croix-Rouge prend forme	70
4. BEERNAERT s'inquiète	74
5. LAHURE met WHETTNALE en mesure de discuter avec MACKENZIE	75
6. Des négociations s'engagent à Bruxelles	78
7. L'ingéniosité du Roi démentira-t-elle le pessimisme de LAHURE ?	82

IV. *Vers l'abandon d'un grand projet :*

1. Le Roi s'est-il résigné à l'abandon du projet en avril 1889 ?	86
2. MACKENZIE revient à la charge	89
3. LAHURE est désigné pour négocier à nouveau. WIENER en- quête à Londres	98
4. Echec au Roi !	104
5. La fin d'un grand projet	111

DEUXIEME PARTIE (1897-1902).

Le voyage de Léopold II au Maroc en 1897 et le projet de sanatorium congolais en Afrique du Nord, 1898-1902

I. *La croisière de la « Clémentine » :*

1. LÉOPOLD II au Maroc	118
2. Le Roi aurait-il poursuivi un but précis ?	124
3. La France commence à s'inquiéter	129
4. Sanatorium ou port de relâche pour la ligne Anvers- Matadi ?	136

II. *Autour d'un projet royal de sanatorium :*

1. LÉOPOLD II a-t-il acquis des terrains au cap Spartel ?	141
2. Un plan de station hivernale au cap Ceuta	145
3. Quand le Roi est-il revenu à son projet de sanatorium ?	147
4. Où il est question des îles Canaries et de Tanger	153

TROISIÈME PARTIE (1899-1906).

Agadir ou la Mar Chica? Les ultimes tentatives de Léopold II pour obtenir des concessions sur la côte marocaine, 1904-1906

I. *Travaux d'approche pour obtenir une concession de pêcheries au Rio de Oro et à Fernando-Po :*

1. DE VOLDER correspond pour le Roi avec ses amis d'Espagne	163
2. Où il est question d'un comptoir belgo-marocain	172
II. <i>En vue de concessions à Agadir et ailleurs, la mission Grimard-Tacquin à la Cour de Fez :</i>	
1. L'exploration océanographique de TACQUIN sur la côte d'Afrique	176
2. TACQUIN repart pour le Maroc avec un agent d'EMPAIN	181
3. Les préludes diplomatiques de la mission belge	186
4. L'ambassade belge arrive à la cour chérifienne	194
5. Les inquiétudes de la France s'expriment à nouveau	198
6. GRIMARD et TACQUIN rentrent bredouilles à Bruxelles	210
7. Derniers essais pour obtenir les pêcheries du Sous	213
8. Où l'on reparle d'Agadir pour une ultime fois	221
III. <i>A la recherche d'un établissement au Maroc espagnol :</i>	
1. LÉOPOLD II et Eugène ETIENNE	230
2. Le Roi s'abouche avec un conseiller de l'Anti-Sultan	232
3. Vers la création d'un syndicat hispano-belge au Riff?	236
CONCLUSION	244
SOURCES PRINCIPALES	249
CARTE DE LA COTE DU MAROC	entre les pages 258-259
LISTE ONOMASTIQUE	258
TABLE DES MATIÈRES	259
PHOTOS	<i>in fine</i>



PHOTO 1. — Avant l'entrée de l'ambassade belge à Fez en mai 1904.



PHOTO 2. — Le docteur A. TACQUIN devant l'enceinte et une des mosquées de Fez en 1905.



PHOTO 3. — Le sultan ABD-EL-AZIZ, entouré par le sénateur G. GRIMARD (à droite) et le ministre comte C. DE BUISSET, se fait présenter le canon Cockerill par le capitaine H. DENIS et le lieutenant vicomte H. JOLLY, dans les jardins du palais de Fez, en mai 1904.



PHOTO 4. — Le sultan ABD-EL-AZIZ pointe lui-même le canon Cockerill que la mission belge vient de lui offrir à Fez, en mai 1904.

(coll. de photos du Musée royal de l'Armée à Bruxelles)

